

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 52.214,22 euros
Siège social : 1, rue Benjamin Franklin – 56250 Saint-Nolff
751 660 341 RCS Vannes

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 52.214,22 euros
Siège social : 1, rue Benjamin Franklin – 56250 Saint-Nolff
751 660 341 RCS Vannes

RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Charwood Energy (ci-après la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue avec ses filiales, directes et indirectes, les sociétés de droit français ENERGY&+, W&NERGY, Charwoodbox1, Charwoodbox2, Charwood Innovation, ELECBOX56, Charwood Immobilier, LG Concept, Transport Stockage Logistique et AA Biomasse (ci-après ensemble les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société, ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2025 intègrent en intégration globale, proportionnelle et mise en équivalence, les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 -	Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.....	4
1.1	PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 .	4
1.2	SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES	5
1.3	Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées.....	6
1.3.1	Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé.....	6
1.3.2	Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat.....	8
1.4	Activité en matière de recherche et développement et de production	9
1.5	Activités polluantes ou à risque.....	9
1.6	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	10
1.7	Événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport.....	12
1.8	Évolution prévisible et perspectives d'avenir.....	12
CHAPITRE 2 -	Filiales et participations.....	14
2.1	Activités des filiales de la Société	14
2.2	Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés :	17
2.3	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.....	17
CHAPITRE 3 -	Informations sur les délais de paiement.....	18
CHAPITRE 4 -	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	19
CHAPITRE 5 -	Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	20
CHAPITRE 6 -	Répartition du capital et actions d'autocontrôle.....	21
6.1	Evolution de la répartition du capital	21
6.2	Franchissement de seuils légaux	21
6.3	Actionnariat salarié.....	21
6.4	Informations relatives à l'autocontrôle	22
CHAPITRE 7 -	Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	23
7.1	Composition du conseil d'administration et de la direction générale	23
7.2	Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	28
7.3	Conventions conclues avec les mandataires sociaux	30
CHAPITRE 8 -	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	32
CHAPITRE 9 -	REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL	33
9.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	33
9.2	Participation au capital des mandataires sociaux	35
CHAPITRE 10 -	Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions.....	36
10.1	Options de souscription ou d'achat d'actions	36
10.2	Attributions gratuites d'actions.....	36
CHAPITRE 11 -	Mandat des commissaires aux comptes	37
11.1	Commissaire aux comptes.....	37
11.2	Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	37
CHAPITRE 12 -	Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	38
12.1	Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2025.....	38
12.2	Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2025	38

12.3 Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2025	38
12.4 Conventions conclues avec les parties liées	38
12.5 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers	39
12.6 Conventions conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes	39
CHAPITRE 13 - Informations diverses	40

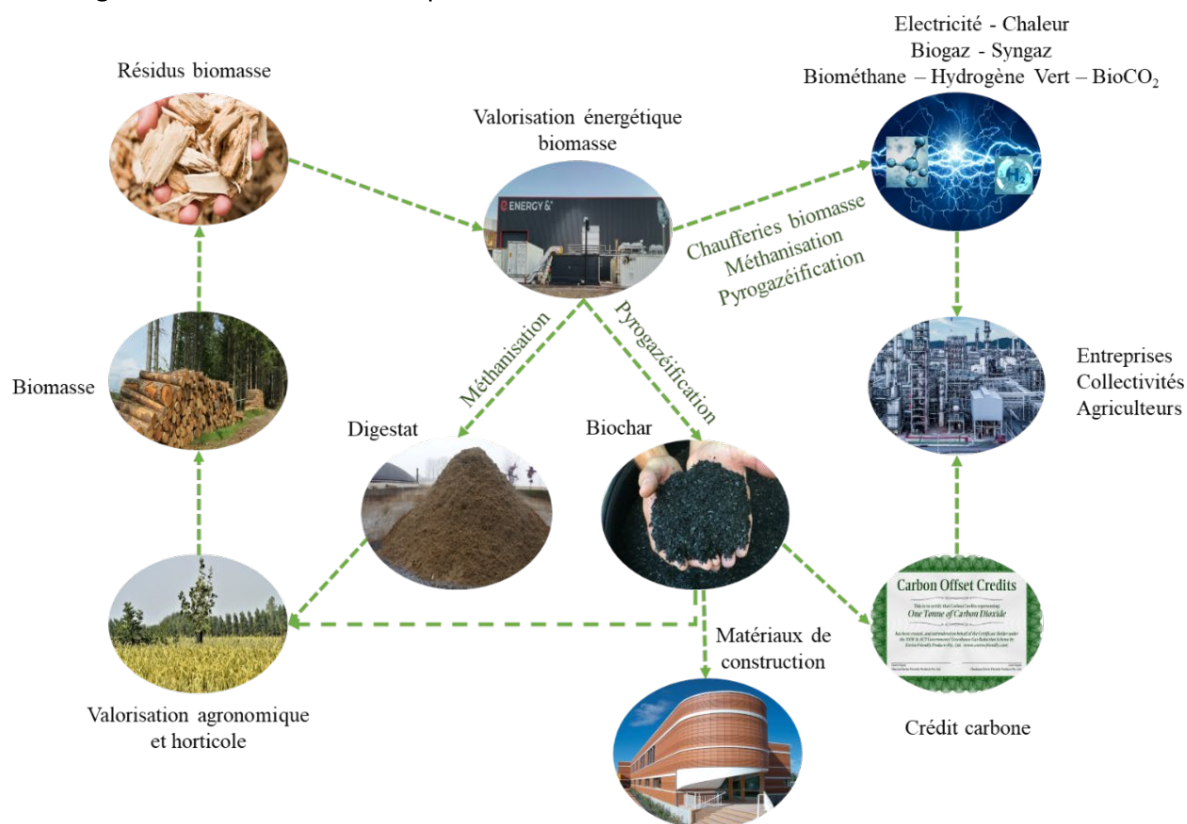
CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Le Groupe est un acteur intégré proposant aux industriels, aux collectivités et aux agriculteurs des solutions sur-mesure de valorisation énergétique à partir de biomasse (bois, déchets agricoles, combustibles solides de récupération) répondant ainsi aux problématiques :

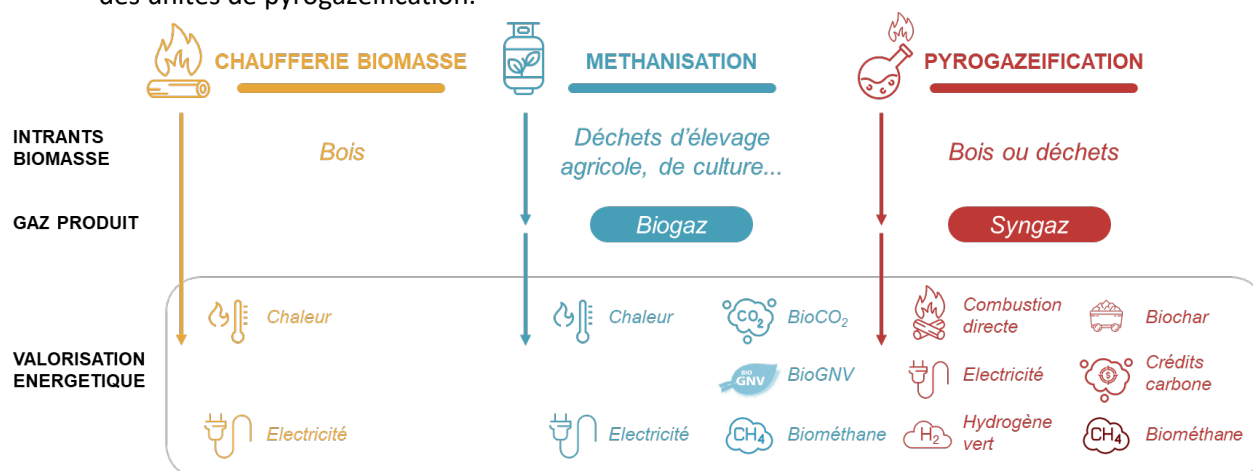
- de la transition énergétique avec la cogénération d'électricité et de chaleur renouvelables ainsi que des gaz verts (biogaz/syngaz pouvant donner du biométhane, de l'hydrogène vert et du bioCO₂) avec une empreinte carbone quasi nulle grâce à l'obtention de biochar par pyrogazéification qui génère également des crédits carbone ;
- de l'économie circulaire par la valorisation de résidus de biomasse et de déchets combustibles permettant :
 - d'alimenter en électricité et/ou en énergie thermique des processus de production industriels sur site, des bâtiments tertiaires ou publics, des logements collectifs ou des sites agricoles ; et
 - d'intégrer le biochar comme composant de matériaux de construction.
- de l'indépendance énergétique au travers d'une production d'énergie non-intermittente à partir de ressources en biomasse disponibles en grande quantité avec des coûts attractifs et une plus grande stabilité dans le temps.



Fort d'un savoir-faire développé depuis près de 20 ans, les équipes du Groupe, emmenées par son fondateur Adrien Haller, conçoivent et construisent via Energy&+, filiale du Groupe :

- des chaudières biomasse et des réseaux de chaleur ;

- des unités de pyrogazéification.



Le Groupe a ainsi réalisé plus d'une centaine de projets permettant de générer une puissance cumulée de 53,5 mégawatts, produisant environ 250 GWh/an, ainsi que 26 kilomètres de réseaux de chaleur. La Société, en tant qu'acteur intégré propose également d'assurer, via sa filiale Energy&+, l'exploitation et la maintenance des unités de production d'énergie qu'il a construites dans le cadre de contrat O&M (*Operation & Maintenance*).

Par ailleurs, la Société s'est associée au fonds Eiffel Gaz Vert SLP, qui se présente comme le premier fonds de place dédié aux gaz renouvelables, géré par Eiffel Investment Group, doté de 210 millions d'euros et ayant vocation à accompagner les porteurs de projets de production et de distribution de gaz renouvelables, pour devenir producteur indépendant d'énergie (*Independent Power Producer – IPP*) au travers d'une filiale dédiée W&nergy. Il est prévu que W&nergy, détenue à 51% par la Société, investira dans des sociétés dédiées SPV (*Special Purpose Vehicle – SPV*), lesquelles se financeront en fonds propres et en dettes (généralement pour respectivement 25% et 75% de leurs besoins), afin d'investir dans des unités de pyrogazéification détenues en propre, unités conçues et construites par Energy&+, capables de produire et de vendre du syngaz ainsi que des produits issus du syngaz (électricité et chaleur, biométhane, hydrogène vert, bioCO₂) à des clients avec lesquels des *Corporate PPA*¹ (*Power Purchase Agreement*) (*cPPA*) auront été préalablement signés.

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les principales activités du Groupe en 2025 sont décrites ci-après.

L'exercice 2025 a été marqué par une forte accélération commerciale et opérationnelle, avec des avancées structurantes pour l'avenir du Groupe :

- Signature d'un contrat avec la communauté de communes des Sablons (Oise) pour la conception-réalisation d'une chaufferie biomasse au miscanthus (deux chaudières de 450 kW et 900 kW) et d'un réseau de chaleur de 330 m destiné à décarboner deux bâtiments publics ;
- Signature d'un contrat pour la modernisation d'un site de méthanisation dans le Morbihan, incluant l'installation d'un moteur biogaz de 1 MWe et la mise à niveau complète des infrastructures ;
- Signature d'un contrat avec IDEX pour la réalisation d'une chaufferie biomasse préfabriquée (850 kW) pour un site industriel agroalimentaire à Plouray, dans le Morbihan ;

¹ Un *Corporate PPA* (*Power Purchase Agreement*) est un contrat d'achat d'énergie entre un producteur d'énergie et un industriel qui achète l'énergie produite par un site de production identifié, situé à proximité ou au sein du site de l'industriel.

- Signature d'un contrat avec Trifyl pour la décarbonation d'une vingtaine de bâtiments à Gaillac (Tarn) via un process chaufferie Schmid (deux chaudières de 550 kW et 2 000 kW) et un réseau de chaleur ;
- Signature d'un contrat avec ENGIE Solutions pour la réalisation d'une chaufferie biomasse de 250 kW à Châteaumeillant (Cher), alimentant un EHPAD, une gendarmerie et le SDIS via un réseau de chaleur approvisionné à 90 % en bois énergie local ;
- Signature d'un cSPA (corporate Syngas Purchasing Agreement) d'une durée de 21 ans avec Verallia France, portant sur la construction et l'exploitation d'une centrale de pyrogazéification de biomasse sur le site de Cognac, que Charwood Energy détiendra en propre ;
- Succès de l'émission obligataire de Charwood Innovation, filiale du Groupe, sur la plateforme LITA.co, pour un montant de 1,5 M€ intégralement souscrit, destiné à renforcer les capacités du premier centre français de R&D industriel dédié à la pyrogazéification ;
- Succès du prêt participatif d'Energy&+, filiale du Groupe, sur la plateforme MiiMOSA, pour un montant de 1 M€ souscrit intégralement en trois jours.

Carnet de commandes et activité pour compte de tiers

Le Groupe enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 9,3 M€ pour l'exercice 2025, en progression de +84 % par rapport à 2024 (5,0 M€). L'activité a connu une nette accélération au second semestre, avec un CA de 5,8 M€ en hausse de +123 % sur la période, après un premier semestre déjà dynamique à 3,5 M€ (+46 %). Ce chiffre d'affaires est, au titre de prestations de conception, construction et installation de solutions énergétiques valorisant la biomasse, réalisé intégralement pour compte de tiers. À date, le Groupe comptabilise un carnet de commandes sécurisé pour compte de tiers d'un montant total de 10 M€, livrable et facturable en 2026.

D'autres projets sont en discussions avancées et devraient être annoncés dans le courant du 1er semestre 2026.

Parmi les projets finalisés au cours de l'exercice, on peut notamment citer : la réalisation d'une chaufferie biomasse urbaine de 1 400 kW et d'un réseau de chaleur de 3 km à Toulouse pour ENGIE Solutions ; la fourniture et l'installation de chaufferies biomasse pour des élevages de volailles en Mayenne (700 kW) et en Sarthe (450 kW) ; la modernisation d'une scierie en Ille-et-Vilaine avec une nouvelle chaudière de 900 kW fonctionnant à l'écorce ; la fourniture d'une solution biomasse compacte de 750 kW à Val d'Isère pour IDEX ; et la réalisation d'une chaufferie biogaz-propane de 300 kW containerisée pour un site de méthanisation en Nouvelle-Aquitaine.

Activité pour compte propre

Sur l'activité pour compte propre, plusieurs centrales sont en cours de développement. La signature du CSPA avec Verallia France représente une étape historique pour le Groupe : ce contrat de 21 ans porte sur la construction et l'exploitation, au sein de l'usine Verallia de Cognac, d'une centrale de production de syngaz par pyrogazéification de biomasse, que Charwood Energy détiendra en propre. La construction sur le site de Cognac a démarré au 1^{er} semestre 2026. Sa mise en service, prévue au second semestre 2027, permettra à Charwood Energy d'approvisionner Verallia en syngaz pour alimenter l'un des trois fours du site.

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.3.1 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2025

<i>(En millions d'euros)</i>	2025	2024	VAR
Chiffre d'affaires	9,30	5,06	84%
Autres produits d'exploitation	0,71	0,72	1%
Achats consommés	(4,68)	(2,62)	79%
Charges externes	(3,24)	(2,93)	10%
Charges de personnel	(2,99)	(2,91)	3%
EBITDA²	(0,89)	(2,68)	67%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(0,70)	(0,57)	23%
Résultat d'exploitation	(1,60)	(3,25)	51%
Résultat financier	(0,09)	(0,07)	-
Éléments exceptionnels	(0,22)	(0,32)	-
Impôts	(0,27)	-	-
Résultat net consolidé	(2,18)	(3,64)	40%
Résultat net part du groupe	(2,06)	(3,50)	42%

Commentaires sur les résultats annuels 2025

Croissance du chiffre d'affaires de +84%

Charwood Energy enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 9,3 M€ pour l'exercice 2025, en progression de + 84% par rapport à 2024.

Ce chiffre d'affaires est réalisé en grande partie pour **compte de tiers**, au titre de prestations de conception, construction et installation de solutions énergétiques sur mesure valorisant la biomasse, pour le compte de clients externes comme des exploitations agricoles, des industriels, ou des collectivités.

L'exercice 2025 a été marqué par de **nombreuses avancées structurantes**, tant sur le plan opérationnel que sur le renforcement du Groupe :

- **Signature et réalisation de projets significatifs :**
 - Signature d'un projet pour la conception et la réalisation d'une chaufferie biomasse pour alimenter en énergie renouvelable deux bâtiments publics à Méru dans l'Oise ;
 - Signature d'un projet pour l'installation de chaudières bois pour le réseau de chaleur de la commune de Gaillac dans le Tarn ;
 - Signature du premier corporate PPA³ avec Verallia France pour approvisionner en syngaz le site de Cognac ;

² L'EBITDA (« *Earning Before Interest, Taxe, Depreciation & Amortization* ») est le résultat d'exploitation avant prise en compte des dotations et des reprises des amortissements et des provisions (qui sont des charges non-cash).

³Corporate Power Purchasing Agreement - contrats long-terme qui relient directement le consommateur de syngaz - une entreprise (ici Verallia), au producteur qui construit une nouvelle centrale renouvelable pour fournir son client.

- Réalisation d’une chaufferie biomasse préfabriquée de 250 kW à Châteaumeillant (Centre-Val de Loire) avec Engie Solutions ;
- Signature d’un projet pour la conception et la réalisation d’une chaufferie biomasse modulaire de 850kW et un backup gaz de 900kW dans le Morbihan ;
- Réalisation de travaux pour la modernisation d’un site de méthanisation en Bretagne.
- **Financement réussi de deux filiales :**
 - Financement obligataire de Charwood Innovation, filiale de Charwood Energy de 1,5 M€ sur LITA.co ;
 - Prêt participatif pour la filiale Energy&+ réalisée sur MiiMOSA à hauteur de 1 M€.
- Enfin, Charwood Energy a finalisé le **financement de sa première centrale de syngaz** détenue en propre pour alimenter le site de Verallia France en gaz vert.

Sur l’activité pour **compte propre**, plusieurs centrales sont en cours de développement, dont une pour le compte de Verallia France pour laquelle la construction est démarrée depuis février 2026. Pour rappel, le contrat, d’une durée de 21 ans, porte sur la construction et l’exploitation sur le site de Verallia situé à Cognac, d’une centrale de production de syngaz, que Charwood Energy détiendra en propre. Les premiers revenus sont attendus fin S2 2027.

Amélioration de la performance avec une forte réduction de la perte opérationnelle et de la perte nette

Dans un contexte d’accélération de ses projets et de montée en puissance de l’activité sur l’exercice 2025, Charwood Energy a contenu ses charges d’exploitation qui progressent de manière maîtrisée. Les charges de personnel restent stables par rapport à l’exercice précédent traduisant une gestion rigoureuse des ressources et une discipline stricte en matière de coûts.

Ainsi, le Groupe améliore significativement sa performance avec une perte d’exploitation divisée par deux passant de (3,2) M€ à (1,6) M€.

Après comptabilisation du résultat financier et de la charge d’impôt, la perte nette part du Groupe ressort à (2,1) M€, en amélioration de plus de 40% par rapport à 2024.

Structure financière

Au 31 décembre 2025, Charwood Energy présente une structure financière saine caractérisée par des capitaux propres de 3,0 M€, une dette financière brute de 5,2 M€, et une trésorerie brute de 1,9 M€.

1.3.2 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Au cours de l’exercice 2025, la Société a réalisé un chiffre d’affaires net de 689.911 euros contre 521.139 euros au cours de l’exercice précédent.

Le résultat d’exploitation de l’exercice 2025 s’est élevé à -378.220 euros contre - 576 479 euros au cours de l’exercice précédent.

L’exercice 2025 se solde par une perte nette de 49.480 euros contre une perte de 2.918.371 euros pour l’exercice précédent, que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2025, s’élèverait désormais à 3.184.212 euros.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Sur l'activité pour compte de tiers, le Groupe comptabilise d'ores et déjà un carnet de commandes sécurisé d'un montant total de 10,5 M€, livrable et facturable sur 2026 et 2027. Par ailleurs l'activité se caractérise par un pipeline toujours solide reflétant la dynamique commerciale soutenue.

Dans le prolongement de l'évolution de son modèle économique, Charwood Energy a ajusté sa feuille de route stratégique en février dernier afin de mieux refléter ses nouvelles priorités qui s'appuie sur les piliers de performance suivant :

- Une croissance régulière du chiffre d'affaires auprès de clients tiers, renforçant la dynamique commerciale et la diversification des sources de revenus ;
- La consolidation, dès fin 2027, d'un socle de revenus récurrents issus de l'activité pour compte propre, garantissant une visibilité accrue de son activité ;
- Une augmentation progressive de l'ARR, portée par la montée en puissance des ventes d'énergie et par la sécurisation de revenus sur plusieurs années à travers des engagements contractuels avec de nouveaux industriels.

Charwood Energy pose les fondations d'un modèle hybride à forte valeur ajoutée, alliant performance commerciale immédiate et revenus récurrents issus de ses propres centrales, avec une ambition claire : devenir un acteur de référence de la production décarbonée locale en Europe.

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du code de commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

Compte tenu de ses activités, le Groupe est confronté à des risques industriels et de sécurité des personnes travaillant au contact des unités de valorisation de la biomasse que sont les chaufferies-biomasse et de pyrogazéification.

Les équipes du Groupe sont notamment exposées à des risques de sécurité liés tant aux opérations de construction, de maintenance, que d'exploitation. Les personnes travaillant sur les sites proches des différentes unités de valorisation de la biomasse du Groupe sont également concernées.

L'utilisation d'outillage d'atelier ainsi que de possibles fuites de gaz verts, classés pour la plupart dans la catégorie des matières dangereuses (gaz inflammable, gaz toxique, gaz anoxique, etc.) ou des incendies pourraient être la cause d'accidents potentiellement significatifs.

En cas de dysfonctionnement d'une unité de valorisation de la biomasse notamment intégrée dans un ensemble industriel plus large et complexe ou sur un site ou une zone sensible, ou bien à la suite d'un défaut ou d'une erreur humaine, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée du fait de préjudices corporels, matériels ou immatériels qui en résulteraient. De la même manière, les futures unités de pyrogazéification détenues en propre au sein de sites classés à risque, notamment Seveso, peuvent exposer le Groupe aux risques cumulés présents dans ladite zone.

⁴ Cumul du carnet de commandes de projets signés déduit du chiffre d'affaires déjà constaté à l'avancement des travaux réalisés

⁵ Devis détaillé ou préliminaire envoyé et en attente de réponse

Ces risques d'accidents peuvent se traduire également par des dommages environnementaux ou plus largement par des dommages en matière de santé, de sécurité ou de salubrité publique. Les unités de valorisation de la biomasse sont particulièrement confrontées :

- à un risque d'incendie compte tenu de l'utilisation et du stockage de la biomasse et particulièrement la biomasse forestière et agricole telle que les plaquettes forestières sont les principales sources de biomasse actuellement susceptibles d'être utilisées et d'autres produits inflammables ;
- à un risque d'explosion lors du processus de valorisation en énergie de la biomasse qui pourrait avoir des effets négatifs sur l'environnement.

Ainsi, en dépit d'un renforcement des procédures permettant d'assurer la sécurité de ses installations et des mécanismes de prévention des risques mis en place par le Groupe, la survenance d'un incident d'exploitation au sein d'un site industriel voisin ou d'un site de valorisation de la biomasse en énergie en cours de construction, de phase de test ou exploité par le Groupe pourrait avoir de graves impacts sur la sécurité des personnes (blessures graves voire mortelles) et l'activité du Groupe (destruction de biens, d'installations et d'équipements, ainsi qu'interruption de la construction ou de l'exploitation d'un site).

Le Groupe pourrait également être mis en cause du fait d'une erreur de conception d'un réseau de chaleur ou d'une unité de valorisation de la biomasse ou d'un dysfonctionnement imputable à l'interface avec d'autres systèmes ou ensembles industriels d'un client. Le dysfonctionnement d'une unité pourrait impliquer des coûts liés à une action corrective et entraîner de nouvelles dépenses de développement et monopoliser des ressources techniques et financières.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque lié au mode de financement du Groupe et au niveau de levier financier

Le Groupe intervient à la fois comme concepteur-constructeur pour différents types d'unités de valorisation de la biomasse pour le compte de tiers mais également comme développeur et investisseur de ses propres unités de pyrogazéification en vue de les exploiter et de vendre l'énergie ainsi produite que cela soit par cogénération d'électricité et de chaleur ou de gaz vert.

Le développement de cette activité pour compte propre est consommatrice de capitaux et nécessite des financements par recours aux fonds propres, quasi-fonds propres ainsi que par de l'endettement bancaire externe. Afin d'assurer le développement des premières unités de pyrogazéification en propre, la Société s'est associée en février 2021 au fonds d'infrastructure Eiffel Gaz Vert SLP, fonds d'investissement à impact reconnu et premier fonds européen dédié à la filière du gaz renouvelable en février 2021, en créant la société W&nergy.

La majorité des financements du Groupe se déploiera au niveau des sociétés de projet (« SPV » ou « *Special Purpose Vehicle* ») ou d'une holding intermédiaire détenant ces SPV telle que W&nergy à travers, dans la majorité des cas, des avances en comptes courant au profit des SPV couplées à un financement bancaire et/ou la réalisation d'augmentation de capital ou l'émission d'obligations convertibles au sein de holding intermédiaire apportant la part en capitaux propres et comptes courants d'associés des SPV.

Les financements bancaires des SPV seront réalisés sans recours sur le Groupe dans le cadre d'opérations de financement de projet, avec un effet de levier important avec une part d'endettement pouvant atteindre 80% du montant total des financements apportés compte tenu de la prévisibilité des

flux, au travers de la signature de contrat de vente sur des périodes minimum de 15 ans d'électricité, de chaleur ou de gaz vert par les SPV. Pour chaque SPV, une fois la structure financière établie en accord avec les établissements bancaires finançant le projet, permettant ainsi de fixer le montant des fonds propres requis, le SPV n'a pas vocation à réaliser une nouvelle opération de financement dilutive.

A la date du présent rapport de gestion, le Groupe n'a pas une expérience significative dans la conduite de levées de fonds bancaires pour assurer le financement des unités de pyrogazéification qu'il détiendra indirectement au travers de W&nergy. Le Groupe bénéficiera cependant de l'expérience du fonds d'infrastructure Eiffel Gaz Vert SLP en la matière. La capacité à recourir à des emprunts bancaires ainsi que les conditions d'obtention de ces financements, notamment en matière de levier, maturité coût du crédit ou encore engagements spécifiques associés tels que des covenants, auront un impact direct sur les capacités de développement du Groupe ainsi que sa rentabilité et sa situation financière. Si un projet ne génère pas suffisamment de revenus pour rembourser les différents financements obtenus, cela pourrait entraîner la survenance d'un cas de défaut ou l'activation de sûretés par les contreparties.

Le Groupe ne peut garantir qu'il ne pourrait pas voir varier à la baisse sa capacité à obtenir des financements, pour ses projets à moyen terme si ses co-investisseurs ou les établissements ayant assuré le financement des projets ne lui assurent pas des conditions similaires à celles observées pour des projets précédents. Les conditions de financement peuvent effectivement évoluer en raison de facteurs inhérents au Groupe, aux SPV tels que le risque perçu sur le Groupe lui-même ou l'unité de pyrogazéification à financer mais également des facteurs externes tels que de nouvelles réglementations ou une réduction drastique de l'offre de crédit. Ces situations pourraient entraîner une augmentation du coût de financement du Groupe.

Dans le cadre de son développement, la capacité du Groupe ou des SPV qu'il détiendra, à lever des fonds supplémentaires, que cela soit sous forme d'augmentations de capital, d'émission de titres donnant accès au capital ou de financements bancaires, dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels il n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. Le Groupe ne peut garantir que ces fonds supplémentaires seront mis à sa disposition ou celles de ses SPV lorsqu'ils en auront besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables.

Toute incapacité à générer durablement des profits ou à obtenir des financements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, ses perspectives, sa capacité à réaliser ses objectifs et sa situation financière.

Risque de liquidité

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face au financement de son fonds de roulement pour les 12 prochains mois.

Le tableau ci-dessous présente l'endettement financier du Groupe par échéance au 31 décembre 2025 :

	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1.854.250€	543.473€	1.310.777€	0€
Autres dettes financières	603.942€	541.914€	62.028€	0€
Total endettement financier	2.458.192€	1.085.387€	1.372.805€	0€

Compte tenu de la trésorerie du Groupe au 31 décembre 2025, d'un montant de 1.848.965 euros, la trésorerie nette du Groupe s'élève à cette même date à 609.227 euros.

En 2023, le Groupe a conclu un prêt de 700.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne dans le cadre du rachat de compte courant d'associés, de 267.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne pour l'acquisition de matériel de production, et de 500.000 euros auprès du Crédit Agricole dans le cadre du financement de l'acquisition de matériels de transport.

Le 20 mai 2022, le groupe a obtenu, une subvention FEDER de 154.555,35 euros, ramenée à 136.264,84 euros par avenant du 17 août 2023, au titre de son investissement dans son outil de production et la mise en place d'un nouvel atelier de préfabrication.

En 2025, le Groupe a souscrit à des emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations pour une enveloppe globale de 7.000.000 euros et de crédits relais auprès de la Banque Populaire Grand Ouest sur le financement d'une subvention et la TVA pour une enveloppe de 2.700.000 euros.

En 2025, le Groupe a souscrit un emprunt obligataire de 1.500.000 euros auprès de la plateforme Lita et a mis en place un emprunt participatif pour 1.000.000€ auprès de la plateforme Miimosa pour financer son développement et sa croissance.

Le Groupe ne devrait pas être exposé à un risque immédiat de liquidité sur ses contrats de prêts dans la mesure où ces derniers prévoient la mise en œuvre de clause de remboursement anticipé obligatoire classique, notamment en cas de défaut de paiement d'une échéance, de cessation d'activité, de dissolution.

1.7 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Le lancement par l'armée américaine et israélienne d'une campagne de frappes contre la République islamique d'Iran le 28 février 2026 constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31.12.2025, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de la société conduisent à un impact financier non significatif.

1.8 ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité continue de s'appuyer sur un pipeline commercial solide, reflétant une dynamique soutenue sur ses différents segments.

A date, le Groupe comptabilise ainsi un carnet de commandes⁶ sécurisé pour compte de tiers de plus de 10 M€, livrable et facturable sur 2026-2027. D'autres projets sont en discussions avancées et devraient être annoncés dans le courant de l'année 2026.

Charwood Energy poursuit le déploiement de son modèle hybride articulé autour de deux piliers complémentaires :

- Le développement de son activité pour compte de tiers, génératrice de chiffre d'affaires et vecteur de diversification commerciale ;

⁶ Cumul du carnet de commandes de projets signés déduit du chiffre d'affaires déjà constaté à l'avancement des travaux réalisés.

- La montée en puissance progressive de son activité pour compte propre, avec pour objectif la constitution, à horizon 2027, d'un socle significatif de revenus récurrents issus de l'exploitation de centrales, renforçant la visibilité et la qualité du profil financier du Groupe.

Cette trajectoire devrait s'accompagner d'une progression de l'ARR (Annual Recurring Revenue), portée par la mise en service de nouvelles unités de production et la sécurisation de contrats long terme avec des partenaires industriels. Dans ce contexte, Charwood Energy entend capitaliser sur ses expertises technologiques et son positionnement historique sur les solutions énergétiques décarbonées locales pour poursuivre sa trajectoire de croissance et renforcer durablement son profil de rentabilité.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2025 :

Nom	Adresse	Pays	Méthode de consolidation		Contrôle		Intérêts	
			2025	2024	2025	2024	2025	2024
Energy&+	1 Rue Benjamin Franklin 56250 Saint-Nolff	France	IG	IG	100%	100%	100%	100%
W&nergy		France	IP	IG	51%	70%	51%	70%
Elecbox56		France	IP	IG	51%	90%	45,9%	63%
Charwoodbox1		France	IP	IG	51%	100%	51%	70%
Charwoodbox2		France	IP	IG	51%	100%	51%	70%
Charwood Innovation		France	IG	IG	75%	100%	75%	100%
Charwood Immobilier		France	IG	IG	100%	100%	100%	100%
AA Biomasse	17 Boulevard de Berlin 44000 Nantes	France	MEE	MEE	35%	35%	35%	35%
LG Concept	16 Allée du Quinquis 29380 Bannalec	France	IP	IP	40%	40%	40%	40%
Transport Stockage Logistique		France	IP	IP	40%	40%	40%	40%

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

MEE : Mise En Equivalence

2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

ENERGY&+

La Société détient 100% du capital social et des droits de vote de Energy&+, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 4 000 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 753 115 393 depuis le 2 août 2012.

Energy&+ est en charge de la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des unités de valorisation de la biomasse.

Son exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par une perte nette de 1.072.062 euros contre une perte nette de 283.018 euros en 2024.

W&NERGY

La Société détient 51% du capital et des droits de vote de W&nergy, société par actions simplifiée de droit français, au capital social de 10 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés

de Vannes sous le numéro 894 129 642 depuis le 16 février 2021. La Société assure la présidence de W&nergy. Le solde des 49% du capital de W&nergy est détenu par Eiffel Gaz Vert SLP.

W&nergy a vocation à détenir, par le biais de sociétés dédiées, les projets de pyrogazéification qui seront portés par le Groupe.

Son exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par une perte nette de 497.837 euros contre une perte nette de 182.833 euros en 2024.

CHARWOODBOX1

La Société détient indirectement 51% du capital social de Charwoodbox1, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 1.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 922 318 811 depuis le 19 décembre 2022.

Charwoodbox1 est une société de projet dédiée au développement et ultimement à la détention et l'exploitation d'un actif de production d'énergie.

Son exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par une perte nette de 3.705 euros contre une perte nette de 3.623 euros en 2024.

CHARWOODBOX2

La Société détient indirectement 51% du capital social de Charwoodbox2, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 243.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 922 319 546 depuis le 15 décembre 2022.

Charwoodbox2 est une société de projet dédiée au développement et ultimement à la détention et l'exploitation d'un actif de production d'énergie.

Son exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par une perte nette de 755.375 euros contre une perte nette de 11.373 euros en 2024.

Charwood Innovation

La Société détient 75% du capital social de Charwood Innovation, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 1.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 922 393 160 depuis le 19 décembre 2022.

Charwood Innovation est une société de projet dédiée au développement et ultimement à la détention et l'exploitation d'un actif de production d'énergie.

Son exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par une perte nette de 393.951 euros contre une perte nette de 3.590 euros en 2024.

ELECBOX56

La société W&nergy détient 90% du capital et des droits de vote d'Elecbox56, société à responsabilité limitée de droit français, au capital de 14 700 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 821 900 321 depuis le 16 août 2016.

Elecbox56 ayant pour finalité l'installation d'un projet d'unité de pyrogazéification, lauréat du CRE 5.3, en Bretagne, elle a été dépréciée par prudence, compte tenu de l'évolution du projet, à hauteur de 148 k€.

Son exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par une perte nette de 110.047 euros contre une perte nette de 136.924 euros en 2024.

Charwood Immobilier

La Société détient 100% du capital social de Charwood Immobilier, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 5.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 949 975 148 depuis le 20 mars 2023.

Elle a pour principal objet l'acquisition, directement ou indirectement, d'immeubles bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Son exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par une perte nette de 25.606 euros os contre une perte nette de 45.299 euros en 2024.

AA Biomasse

La Société détient 35% du capital social de AA Biomasse, société par actions simplifiée de droit français, au capital social de 20.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 952 412 187 depuis le 12 mai 2023.

Elle a pour principal objet l'étude, la fabrication, l'installation, le montage de Toploader complet, notamment dans le domaine de la biomasse.

Son exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par un bénéfice net de 115.435 euros contre un bénéfice net de 31.609 euros en 2024.

LG Concept

La Société détient 40% du capital social de LG Concept, société à responsabilité limitée de droit français, au capital social de 57.150 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 410 481 410 depuis le 17 janvier 1997.

LG Concept est un acteur régional majeur de l'approvisionnement en biomasse renouvelable pour les chaufferies de Bretagne et des régions limitrophes.

Son exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par une perte nette de 456.529 euros contre un bénéfice net de 52.206 euros en 2024.

Transport Stockage Logistique

La société LG Concept, détenue à hauteur de 40 % par la Société, détient l'intégralité du capital de la société Transport Stockage Logistique, société à responsabilité limitée de droit français, au capital social de 40.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 881 149 033 depuis le 31 janvier 2020.

Son exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par une perte nette de 156.020 euros contre une perte nette de 212.450 euros en 2024.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES :

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société n'a pris aucune participation au sein des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français.

La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

2.3 ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et celles de son Groupe. Elle n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Tableau financier	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	52.214,22€	52.214,22€	51 984.07 €	51 984.07 €	13 700 €
Nombre d'actions ordinaires	5.221.422	5.221.422	5 198 407	5 198 407	1 370
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	689.911	521 139 €	1 017 327 €	342 660 €	292 322 €
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	272.976	-2 726 360 €	238 890 €	- 329 602 €	142 993 €
Impôts sur les Sociétés (en - = produit)	0	0 €	0 €	0 €	30 641 €
Résultat net après IS	-49.480	-2 918 371 €	113 373 €	- 329 734 €	88 541 €
Résultats par action					
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements & provisions	-0,05	-0,52 €	0,05 €	- 0,06 €	82,01 €
Résultat après impôts, et dotations aux amortissements & provisions	-0,01	-0,56 €	0,02 €	- 0,06 €	64,63 €
Résultat distribué	0	0 €	0 €	0 €	0 €
Personnel					
Montant de la masse salariale de l'exercice	345.031	346 015 €	397 772 €	180 236 €	0 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres soc.)	157.708	151 799 €	162 440 €	54 963 €	0 €
Effectif des salariés de l'exercice	4	4	4	3	0

CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

6.1 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2025 :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
<i>Adrien Haller</i>	2 400 000	45,96%	4 800 000	52,05%
<i>Julie Bouvier</i>	600 000	11,49%	1 200 000	13,01%
<i>Sous-total concert Adrien Haller et Julie Bouvier</i>	3 000 000	57,46%	6 000 000	65,06%
Johes SAS	852 755	16,33%	1 705 510	18,49%
1M86	110 119	2,11%	220 238	2,39%
Franck Mainard	84 000	1,61%	168 000	1,82%
Eiffel Gaz Vert SLP	743 664	14,24%	743 664	8,06%
Auto-détention	46 374	0,89%	-	0,00%
Public	384 510	7,36%	384 715	4,17%
Total	5 221 422	100,00%	9 222 127	100,00%

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ainsi, au 31 décembre 2025, le nombre de droit de vote théorique s'élève à 9.268.501 et le nombre de droits de vote réel s'élève à 9.222.127 après déduction des actions auto-détenues par la Société qui sont dépourvues de droit de vote.

6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune déclaration de franchissement seuil n'a été réalisée à la Société en application des dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce.

6.3 ACTIONNARIAT SALARIE

Au 31 décembre 2025 et à la connaissance de la Société, l'actionnariat salarié représente une part non significative du capital social et des droits de vote de la Société.

6.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

La Société a conclu un contrat de liquidité avec Kepler Chevreux portant sur ces actions propres dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2025, dans sa treizième (13^e) résolution, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes à émettre de la Société ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la vingt-et-unième (21^e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2025 ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2025 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 30 décembre 2026. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 10% de son capital social. Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé 10 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 5.221.420 euros sur la base du pourcentage maximum de 10%, hors frais de négociation. Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 46.439 titres ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 8.472,59 euros.

CHAPITRE 7 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, le présent paragraphe comporte les informations requises par les articles L. 225-37-4 et suivants du code de commerce et par les articles L. 22-10-10 et suivants du code de commerce relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système de multilatéral de négociation.

7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

7.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration est composé des sept membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant ⁽¹⁾	Comité d'audit	Comité des rémunérations et des nominations	Comité RSE	Comité Structuration / Business Model	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel ⁽²⁾
Adrien Haller	Président directeur général	42						2022	2028
Julie Bouvier	Administrateur	41		✓		✓		2022	2028
Franck Mainard	Administrateur	63			✓	✓		2022	2028
Fabienne Boisneau	Administrateur	53	✓		✓	✓		2022	2028
Marc-Etienne Mercardier	Administrateur	39			✓		✓	2022	2028
Steve Levy	Administrateur	48	✓	✓			✓	2025	2028

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middlednext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

7.1.2 DIRECTION GENERALE

Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommé par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 5 avril 2022, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

Composition de la direction générale au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, la direction générale de la Société était composée ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Adrien Haller	Président Directeur Général	5 avril 2022	Assemblée générale 2028
Eric Fossard	Directeur Général Délégué	18 octobre 2024	Assemblée générale 2028

7.2.3 LISTE DES MANDATS

Monsieur Adrien Haller, Président Directeur Général (42 ans)

Adrien Haller dispose d'une vingtaine d'année d'expérience dans la valorisation énergétique de la biomasse, il est président directeur général et fondateur de la Société.

Après une formation initiale de chauffagiste, il rejoint l'association des compagnons du devoir quelques temps pour parfaire ses connaissances avant de fonder en nom propre dès 2006 l'activité, puis sous forme de société à partir de 2012. Il s'attache à développer le Groupe en offrant des solutions apportant autonomie, résilience et impact positif durable.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Gérant	Elecbox56	2016
<i>Hors du Groupe</i>		
Gérant	Alauna	2020
Président	Hajel Invest	2023
Gérant	Immobilière de Bannalec	2023
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Gérant	Charwood Energy SARL	2012 - 2022
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Monsieur Eric Fossard, Directeur Général Délégué (54 ans)

Cumulant 15 ans d'expérience dans l'entrepreneuriat autour de l'innovation et de la biomasse, Eric est fortement sensibilisé aux enjeux de développement durable et pilote le déploiement de la stratégie du Groupe et de l'ensemble des filiales en ce sens.

Dès 2019, dans le cadre de son activité de conseil en tant qu'indépendant, il accompagne ponctuellement Charwood Energy, notamment sur les appels d'offres CRE pour lesquels le Groupe a été Lauréat et sur de grands projets. En mars 2024, Eric rejoint le Groupe en tant que Directeur du Développement Grands Projets.

Il y pilote le développement de projets de gazéification du Groupe, de la coordination au pilotage opérationnel. Il travaille notamment au développement de la technologie de pyrolyse et de la station d'essai de Charwood Innovation. Depuis juillet 2024, il exerce la fonction de Directeur Général Délégué supervisant le pilotage global du Groupe.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Directeur Grands Projets	CHARWOOD ENERGY	2024
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Consultant externe	ENERGY&+	2019
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Madame Julie Bouvier, administrateur (41 ans)

Julie Bouvier est devenue Secrétaire générale du Groupe Charwood Energy qu'elle accompagne avec Adrien Haller.

Elle intègre le Groupe en 2009 avec un poste administratif, qui évoluera avec la croissance de l'entreprise et de ses marchés.

Auparavant Julie Bouvier avait créé sa propre entreprise d'architecture d'intérieure après avoir été diplômée en 2007 de l'IFAT (Ecole Supérieure d'Architecture Intérieure de Vannes).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Monsieur Franck Mainard, administrateur (63 ans)

Frank Mainard bénéficie de plus de 40 ans d'expérience dans les domaines du bois et de l'environnement, et depuis 15 ans a intégré le secteur des énergies renouvelables. Entrepreneur depuis de nombreuses années, il a structuré sa démarche dans la filière des bioénergies de manière transverse, à travers sa connaissance de différentes technologies de ruptures et mais surtout sa maîtrise des ressources lignocellulosiques. Il a participé chez Veolia et Dalkia à l'organisation des filières bois énergie en France avant de développer avec des partenaires la première entreprise d'approvisionnement en combustible bois énergie en Ile de France.

Il participe au capital de plusieurs sociétés, ayant une réflexion transverse entre la gestion des ressources arborées, leurs manufactures et leurs utilisations jusque dans la chimie du végétal. Il contribue actuellement au lancement de la Ligno Vallée, pôle d'excellence bois d'Ile de France et au déploiement de Inoe, producteur de combustible biomasse – bois énergie.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Gérant	Arbuscule	2015 - 2020
Gérant	Bois Energie Bretagne	2015 - 2018

Madame Fabienne Boisneau, administrateur (53 ans)

Madame Fabienne Boisneau a exercé pendant 16 ans des fonctions commerciales et de direction de ventes au sein de DHL International. Après s'être formée au coaching en 2012, elle a fondé Altern'action en 2013. Elle accompagne, des dirigeants, des associés et leurs équipes sur des enjeux de gouvernance et de coopération.

Elle est diplômée de l'EM Normandie et nombreuses formations de coaching.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Gérant	Altern'action	2013

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Administrateur	60000 Rebonds Grand Ouest	2015 - 2022

Monsieur Marc-Etienne Mercadier, administrateur (38 ans)

Cumulant près de 15 ans d'expérience dans le financement de la transition énergétique, Marc-Etienne Mercadier détient une connaissance approfondie du secteur de la finance avec une expertise en matière d'ESG, de questions environnementales et de transition énergétique. Il est actuellement Directeur d'Investissement de la société de gestion Eiffel Investment Group, et gérant du fonds Eiffel Gaz Vert, leader du financement de la filière gaz renouvelable en France. Auparavant, il occupait les fonctions de Responsable de la gestion d'actifs et de projets, financements structurés et alternatifs chez Générale du Solaire, un producteur indépendant français d'électricité renouvelable. Il a débuté sa carrière en tant qu'analyste pour Acofi Gestion, devenu Sienna Private Credit, en charge du secteur de la transition énergétique.

Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de ESME Sudria, ainsi que d'un Master spécialisé en économie du développement durable, de l'énergie, de l'environnement (parcours management de projets bas carbone) de l'INSTN et de l'IFP School.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Représentant permanent d'une personne morale	Verso Energy SAS	2022
Représentant permanent d'une personne morale	Bioquadrat Energie- und Wassertechnik Holding GmbH	2022
Représentant permanent d'une personne morale	3 E Biogas SAS	2021
Représentant permanent d'une personne morale	Méthanisation Val de Saone SAS	2021
Président	MEM&Associés SAS	2016

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Monsieur Steve Levy, administrateur (48 ans)

Fort d'une expérience de plus de 20 ans dans la finance, Steve Levy a exercé des fonctions de conseil en fusions-acquisitions, d'investisseur et de dirigeant. Il a notamment dirigé les activités de marchés de capitaux de la banque d'affaires américaine Stifel à Paris, accompagnant de nombreuses entreprises dans leurs opérations de financement et leur développement stratégique.

Il est Président et fondateur d'i5AC, une société de conseil active dans plusieurs secteurs innovants, notamment l'énergie, l'industrie, les technologies et le commerce international.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		

Hors du Groupe

Administrateur indépendant	TBSO	2025
Président	IZAKLEV	2018
Président	Colombus Partenaires	2025

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
----------	----------	-------

Dans le Groupe

Néant

Hors du Groupe

Directeur général	WeTakePart	2024-2025
-------------------	------------	-----------

7.2 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au conseil d'administration comme décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport de gestion, par l'assemblée générale extraordinaire (ci-après l' « **AGE** ») de la Société lors de sa réunion du 30 juin 2025.

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (15 ^e résolution de l'AGE du 30 juin 2025)	41.100 € ⁽¹⁾	30 août 2027	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières).
2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par voie d'offre au public, à l'exception des offres s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire (16 ^e résolution de l'AGE du 30 juin 2025)	41.100 € ⁽¹⁾	30 août 2027	Non utilisée	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
<p>3. Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par voie d'offre au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre et/ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (17^e résolution de l'AGE du 30 juin 2025)</p>	<p>41.100 €⁽¹⁾ ou 30% du capital social par an</p>	<p>30 août 2027</p>	<p>Non utilisée</p>	<p>Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.</p>
<p>4. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs ⁽²⁾ (18^e résolution de l'AGE du 30 juin 2025)</p>	<p>41.100 €⁽¹⁾</p>	<p>30 décembre 2026</p>	<p>Néant</p>	<p>Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.</p>
<p>5. Augmentation de l'émission du nombre de titres de la Société avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (19^e résolution de l'AGE du 30 juin 2025)</p>	<p>15% de l'émission initiale ⁽¹⁾</p>	<p>30 août 2026</p>	<p>Néant</p>	<p>Modalités correspondantes à celles des délégations présentées aux points 1 à 4 ci-dessus selon le cas.</p>

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
6. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise (25 ^e résolution de l'AGE du 30 juin 2025)	41.100 € ⁽¹⁾	30 août 2027	Néant	Fixé par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

(1) Ce montant s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital de 41.100 euros de valeur nominale prévu par la vingtième (20^e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2025

(2) Les catégories de personnes bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription sont les suivantes :

- a. à une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 2 millions d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur de l'énergie et de l'environnement et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou
- b. à un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ; et/ou
- c. toute personne, y compris les fournisseurs ou les créanciers obligataires de la Société, détenant une créance certaine, liquide et exigible sur la Société ; et/ou
- d. à tous dirigeants, administrateurs et/ou salariés cadres de la Société souhaitant investir concomitamment à des bénéficiaires visés par les catégories susvisées.

7.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce sont décrites au paragraphe 12 du présent rapport.

Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Pacte d'associés de la société W&nergy

A la date du présent rapport de gestion, la société W&nergy est détenue à hauteur de 51% du capital et des droits de vote par Charwood Energy, et 49% du capital et des droits de vote par Eiffel Gaz Vert SLP.

La Société a conclu, le 28 janvier 2021, un pacte d'associés de la société W&nergy avec les autres associés de W&nergy à savoir les sociétés Johes, 1M86 et Eiffel Gaz Vert SLP. Ce pacte a fait l'objet d'avenants en date du 16 mai 2022, du 10 juin 2022, du 14 juin 2022 et du 24 octobre 2023, sont ensemble dénommés le « **Pacte W&nergy** ».

Le Pacte W&nergy a une durée de 15 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur renouvelable tacitement pour des périodes successives de même durée sauf notamment en cas de dénonciation par

l'une des parties au moins 6 mois avant l'expiration de la période en cours ou de dissolution anticipée ou liquidation de W&nergy.

Le Pacte W&nergy a pour objectif (i) d'organiser les relations futures des associés de W&nergy, (ii) déterminer la politique de financement de W&nergy et la part de chaque associé dans ce financement, (iii) définir la politique d'investissement de W&nergy, (iv) définir les projets éligibles aux investissements et (v) déterminer les droits et obligations des associés entre eux.

Aux termes du Pacte W&nergy, les associés de W&nergy se sont notamment engagés à financer ses investissements dans des projets éligibles à hauteur d'un montant maximum de 9,6 millions d'euros, dont 1,6 million d'euros financé par la Société, 8 millions par Eiffel Gaz Vert SLP. W&nergy, pour financer les fonds propres nécessaires à chaque projet de pyrogazéification au sein de SPV dédiées, fera appel à ses associés à hauteur de 20% en comptes courants d'associés pour financer les premières étapes du développement et de la construction des projets et à hauteur de 80% sous forme d'obligations convertibles pour réaliser la construction des projets (hors Charwood Energy qui ne souscrit pas d'obligations convertibles). La majeure partie des comptes courants d'associés sera apportée par Charwood Energy et Eiffel Gaz Vert SLP. La majeure partie des obligations convertibles sera souscrites par Eiffel Gaz Vert SLP. Ces obligations convertibles n'ont pas vocation à être converties sauf dans le cas où un cas de défaut serait constaté et auquel il n'aurait pas été remédié.

Les appels de fonds de financement sous forme de comptes courants d'associés ou d'obligations convertibles seront réalisés en fonction des besoins de financement de W&nergy au fur et à mesure de l'avancement des projets.

CHAPITRE 8 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

9.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et ses filiales au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024.

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux mandataires sociaux dirigeants de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 est présentée ci-après :

Nom	2025			2024		
	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros)	Avantages de toute nature versés (en euros)	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros)	Avantages de toute nature versés (en euros)
<i>Membres en fonction à la date du présent rapport</i>						
Adrien Haller <i>Président Directeur Général</i> ⁽¹⁾	90 000	13 200	21 414	100 000	0	0
Eric Fossard <i>Directeur Général Délégué</i> ⁽²⁾	80 000	20 000	3 048	40 000	0	1 524
TOTAL	170 000	33 200	24 462	140 000	0	1 524

(1) A ces sommes, s'ajoute la rémunération due au titre de son mandat d'administrateur figurant au « Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants » du présent paragraphe

(2) Monsieur Eric Fossard a été nommé Directeur Général Délégué lors de la réunion du conseil d'administration du 18 octobre 2024, ayant pris ses fonctions en juillet 2024

Le montant de la rémunération versée à Monsieur Adrien Haller comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération repose sur la réalisation d'une pluralité d'objectifs à la fois individuels et *corporate* présentés chaque année au Conseil d'Administration pour approbation sur recommandations du comité des rémunérations et des nominations.

Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale des associés en date du 19 mai 2022 a décidé d'allouer à titre de rémunération fixe un montant global maximum de 70.000 euros aux administrateurs au titre de l'exercice qui s'achèvera le 31 décembre 2022 ainsi que pour chacun des exercices suivants, jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire. Elle a également donné au conseil d'administration tous pouvoirs pour répartir la totalité ou une partie de cette somme entre ses membres.

Une synthèse de l'ensemble des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 est présentée ci-après :

Nom	2025		2024	
	Rémunération fixe versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)	Rémunération fixe versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)
Administrateurs en fonction au 31 décembre 2025				
Adrien Haller <i>Président directeur général</i>	10.000	111.414 ⁽¹⁾	10 000	100 000 ⁽¹⁾
Julie Bouvier <i>Administrateur</i>	10.000	73.398 ⁽²⁾	10 000	70 897 ⁽²⁾
Franck Mainard <i>Administrateur</i>	10.000	0	10 000	0
Fabienne Boisneau <i>Administrateur</i>	10.000	0	10 000	0
Marc-Etienne Mercadier <i>Administrateur</i>	10.000	0	10 000	0
Steve Levy <i>Administrateur</i> ⁽³⁾	5.000	0	0	0
Administrateurs ayant quittés leurs fonctions au 31 décembre 2025				
Anne-Sophie Bastard de Crisnay <i>Administrateur</i> ⁽⁴⁾	5.000	0	10 000	0
1M86 <i>Administrateur</i> ⁽⁵⁾	5.000	0	10 000	0
TOTAL	60.000	73.398	60 000	70 897

⁽¹⁾ Sommes perçues au titre de l'exécution de son mandat social de directeur général dont les détails figurant au « Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants » du présent paragraphe.

⁽²⁾ Sommes perçues au titre de l'exécution de son contrat de travail au sein de Charwood Energy conclu le 1^{er} juin 2022.

⁽³⁾ Monsieur Steve Levy a été nommé administrateur par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2025.

⁽⁴⁾ Le mandat d'administrateur de Madame Anne-Sophie Bastard de Crisnay est arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2025 et n'a pas été renouvelé.

⁽⁵⁾ Le mandat d'administrateur de 1M86 est arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2025 et n'a pas été renouvelé.

9.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2025, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Adrien Haller <i>Président directeur général</i>	2 400 000	45,96	4 800 000	51,79
Julie Bouvier <i>Administrateur</i>	600 000	11,49	1 200 000	12,95
Franck Mainard <i>Administrateur</i>	84 000	1,61	168 000	1,81
Marc Etienne Mercadier <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
Fabienne Boisneau <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
Steve Levy <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
Eric Fossard <i>Directeur Général Délégué</i>	0	0	0	0
TOTAL	3 084 000	59,06	6 168 000	66,55

CHAPITRE 10 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

10.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration de la Société n'a procédé à aucune attribution d'options de souscription d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

10.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration de la Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration de la Société n'a constaté l'acquisition définitive d'aucune action attribuée gratuitement.

CHAPITRE 11 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire

Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes

Représenté par Madame Audrey Vergès

8, allée de la Capère

40000 – Mont-de-Marsan

Nommé le 15 mars 2022 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

11.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Néant

CHAPITRE 12 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous précisons que les fonctions des personnes concernées par les conventions décrites au présent paragraphe sont considérées à la date de signature des dites conventions.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat de services liant, directement ou indirectement, les mandataires sociaux à la Société.

12.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Néant.

12.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

Néant.

12.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Néant.

12.4 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES

Les conventions décrites dans le présent paragraphe ont été conclues préalablement à la transformation de la Société en société anonyme et, en conséquence, elles n'ont pas fait l'objet de la procédure des conventions réglementées prévues aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Convention de prestation de services conclue avec la société Energy&+

La Société a conclu, le 27 octobre 2012, un contrat de prestation de services avec la société Energy&+, filiale qu'elle détient à 100%, qui a été complété par deux avenants en date du 2 mai 2017 et du 1^{er} juillet 2022.

Aux termes de cette convention, la Société, en qualité d'actionnaire unique d'Energy&+, s'engage à fournir des prestations de services à la société Energy&+ qui portent sur des missions d'animation et d'accompagnement en matière commerciale, stratégique, financière ou comptable. Ces missions se matérialisent par des prestations d'accompagnement dans ces domaines avec notamment une aide au marketing, un suivi de la comptabilité, une aide sur les recrutements, etc.

La convention d'animation a été conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Au titre de cette convention, la Société a facturé à la société Energy&+ la somme de 378.749 euros hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Convention de prestation de services conclue avec la société W&Nergy

La Société a conclu, le 1^{er} juillet 2022, un contrat de prestation de services avec la société W&Nergy, filiale qu'elle détient à 70%

Aux termes de cette convention, la Société, en qualité d'actionnaire majoritaire de W&Nergy, s'engage à fournir des prestations de services à la société W&Nergy qui portent sur des missions d'animation et d'accompagnement en matière commerciale, stratégique, financière ou comptable. Ces missions se matérialisent par des prestations d'accompagnement dans ces domaines avec notamment une aide au marketing, un suivi de la comptabilité, une aide sur les recrutements, etc.

La convention d'animation a été conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Au titre de cette convention, la Société a facturé à la société W&Nergy la somme de 177.852 euros hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

12.5 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Au cours de l'exercice aucune caution ou garantie nouvelle n'a été accordée par la Société.

12.6 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Néant.

CHAPITRE 13 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé font ressortir 112.616 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

* * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Saint-Nolff, le 30 avril 2026

Le conseil d'administration.

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Bilan consolidé

Montants en €	Note n°	2025.12	2024.12
Immobilisations incorporelles	4.1	940 182	1 278 766
- Dont écarts d'acquisition positifs	4.1.1.		85 379
Immobilisations corporelles	4.2	2 492 448	2 460 333
Immobilisations financières	4.4	215 982	224 640
Titres mis en équivalence	4.5	58 465	18 063
Actif Immobilisé		3 707 078	3 981 802
Stocks et en-cours	4.6	1 684 836	1 904 809
Clients et comptes rattachés	4.7	4 981 890	1 066 955
Autres créances et comptes de régularisation ⁽¹⁾	4.8	4 508 762	3 331 340
Valeurs mobilières de placement	4.10	-	-
Disponibilités	4.10	1 875 739	746 390
Actif circulant		13 051 227	7 049 494
Total de l'actif		16 758 304	11 031 297

⁽¹⁾ Dont impôts différés actifs

Montants en €	Note n°	2025.12	2024.12
Capital ⁽²⁾	4.11	52 214	52 214
Primes ⁽²⁾		9 875 105	9 875 105
Réserves et résultat consolidés ⁽³⁾		(6 948 457)	(4 886 223)
Autres		46 926	61 970
Capitaux propres (Part du groupe)		3 025 788	5 103 066
Intérêts minoritaires		(81 310)	(245 490)
Provisions	4.12	39 947	42 138
Emprunts et dettes financières	4.13	5 296 006	2 415 580
Fournisseurs et comptes rattachés	4.14	3 491 044	1 922 690
Autres dettes et comptes de régularisation ⁽⁴⁾	4.14	4 986 829	1 793 313
- Dont écarts d'acquisition négatifs		-	-
Dettes		13 773 878	6 131 583
Total du passif		16 758 304	11 031 297

⁽²⁾ De l'entité mère consolidante

⁽³⁾ Dont résultat net de l'exercice

⁽⁴⁾ Dont impôts différés passifs

Compte de résultat consolidé

Montants en €	Note n°	2025.12	2024.12
Chiffre d'affaires	5.1	9 303 216	5 059 315
Autres produits d'exploitation	5.2	714 751	725 269
Achats consommés	5.3	(4 685 862)	(2 618 905)
Charges de personnel ⁽¹⁾	5.4	(2 986 098)	(2 912 225)
Autres charges d'exploitation	5.5	(3 181 252)	(2 886 570)
Impôts et taxes		(55 245)	(46 142)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ⁽²⁾	5.6	(621 709)	(566 496)
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		(1 512 199)	(3 245 754)
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées		(85 379)	-
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées		-	-
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		(1 597 578)	(3 245 754)
Charges et produits financiers	5.7	(89 357)	(73 238)
Charges et produits exceptionnels	5.8	(217 323)	(325 579)
Impôt sur les résultats	6.	(275 941)	8 042
Résultat net des entreprises intégrées		(2 180 199)	(3 636 529)
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		40 402	26 072
Equilibre du compte de résultat		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(2 139 797)	(3 610 455)
Intérêts minoritaires		(77 561)	(106 501)
Résultat net (part du groupe)		(2 062 235)	(3 503 954)

⁽¹⁾ Y compris participation des salariés

⁽²⁾ Hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

Tableau des flux de trésorerie

Montants en €	Note n°	2025.12	2024.12
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES		(2 180 262)	(3 610 462)
QP des subventions virées au résultat		(20 559)	(19 942)
Dérive de résultat + Résultat de dilution			
Dotations et reprises sur amortissements et provisions		733 172	657 405
Plus et moins values de cession		(552 668)	(20 927)
- Impôts différés		285 442	(12 108)
Résultat des sociétés mises en équivalence			(26 072)
Variations nettes des intérêts courus		66 482	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		(1 668 392)	(3 032 106)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	-
Variation des stocks		219 974	(230 692)
Variations créances clients et autres débiteurs		(4 986 445)	1 031 884
Variations provisions clients et autres débiteurs		30 357	33 624
Variations des fournisseurs et autres créditeurs		4 704 487	785 519
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(31 627)	1 620 335
Flux net de trésorerie lié à l'activité		(1 700 019)	(1 411 771)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)		(166 222)	(621 843)
Cessions, réductions d'immobilisations		414 400	157 271
Incidences des variations de périmètre s/tréso.		(52 087)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		196 091	(464 572)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes et acomptes sur dividendes versés par la société mère		-	-
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires		-	-
Augmentation (réductions) de capital		-	-
Subventions d'investissements reçues		-	-
Emissions d'emprunts		3 538 880	-
Remboursements d'emprunts		(608 836)	(593 374)
Variation des emprunts et dettes financières diverses		(173 245)	(4 715)
Comptes courants financiers		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		2 756 799	(598 089)
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE		1 252 871	(2 474 431)
Trésorerie d'ouverture		596 094	3 070 526
Disponibilités et VMP		1 875 739	746 390
Découverts bancaires		26 774	150 296
Trésorerie de clôture		1 848 965	596 094

Variation des capitaux propres consolidés

Montants en €	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Réserves et résultat consolidés	Ecart de réévaluation	Ecarts de conversion groupe	Subventions	Autres	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Clôture	51 984	9 875 335	181 847	(1 563 175)	(1 381 328)	-	-	76 927	76 927	8 622 918	(139 922)	8 482 996
Affectation Résultat	-	-	(1 563 175)	1 563 175	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat période	-	-	-	(3 503 954)	(3 503 954)	-	-	-	-	(3 503 954)	(106 501)	(3 610 455)
Variation de capital	230	(230)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	(929)	-	(929)	-	-	-	-	(929)	933	4
Subventions d'investissements	-	-	(12)	-	(12)	-	-	(14 957)	(14 957)	(14 969)	-	(14 969)
Clôture 2024.12	52 214	9 875 105	(1 382 269)	(3 503 954)	(4 886 223)	-	-	61 970	61 970	5 103 066	(245 490)	4 857 576
Affectation Résultat	-	-	(3 503 954)	3 503 954	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)	(2)	-	(2)
Résultat période	-	-	-	(2 062 236)	(2 062 236)	-	-	-	-	(2 062 236)	(77 561)	(2 139 797)
Variation de périmètre	-	-	(0)	-	(0)	-	-	-	-	1	241 740	241 741
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	(15 042)	(15 042)	(15 042)	1	(15 041)
Clôture 2025.12	52 214	9 875 105	(4 886 221)	(2 062 236)	(6 948 457)	0	(2)	46 928	46 928	3 025 788	(81 310)	2 944 478

Les subventions sont comptabilisées dans les fonds propres nettes d'impôts différés.

1. Faits majeurs

1.1. Faits majeurs de l'exercice

1.1.1. Verallia :

Verallia France, filiale du Groupe Verallia, leader européen et troisième producteur mondial d'emballages en verre pour les boissons et les produits alimentaires, et Charwood Energy, spécialiste français des solutions sur-mesure de valorisation énergétique de la biomasse, annoncent la signature d'un contrat de vente de syngaz d'une durée de 21 ans.

1.1.2. Financements :

Financements projet Verallia :

Dans le cadre du projet industriel Verallia, le groupe a souscrit à des emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations pour une enveloppe globale de 7m€ et de crédits relais auprès de la Banque Populaire Grand Ouest sur le financement d'une subvention et la TVA pour une enveloppe de 2,7m€.

Financement LITA 1,5m€ :

En tant que filiale de Charwood Energy, Charwood Innovation se positionne comme un acteur innovant de la transition énergétique par la biomasse. L'émission obligataire a été intégralement souscrite et offre un taux d'intérêt de 9 % sur une durée de quatre ans, avec une garantie de 75 % fournie par Charwood Energy.

Ce financement soutiendra l'industrialisation de la technologie de pyrogazéification développée par Charwood Energy, qui permet de produire du gaz vert à partir de biomasse. Grâce à cette opération, Charwood Innovation pourra renforcer ses équipements et étendre ses capacités de test. Le développement de nouveaux circuits de valorisation du syngaz, tels que la méthanation et la production de molécules d'intérêt, est également prévu.

Cette levée de fonds s'inscrit dans la stratégie durable du groupe, confirmant ainsi son engagement envers la transition énergétique. Par ailleurs, un partenariat a été signé avec Verallia France pour l'exploitation d'une centrale de production de syngaz.

Financement Miimosa 1m€ :

Le groupe a mis en place un emprunt participatif pour 1m€ dont la totalité a été levée au cours de l'exercice 2025 afin de financer son développement et sa croissance.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Le lancement par l'armée américaine et israélienne d'une campagne de frappes contre la République islamique d'Iran le 28 février 2026 constitue un évènement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31.12.2025, dans la mesure où il s'agit d'un évènement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de la société conduisent à un impact financier non significatif.

2. Activité(s) et périmètre

2.1. Activité(s)

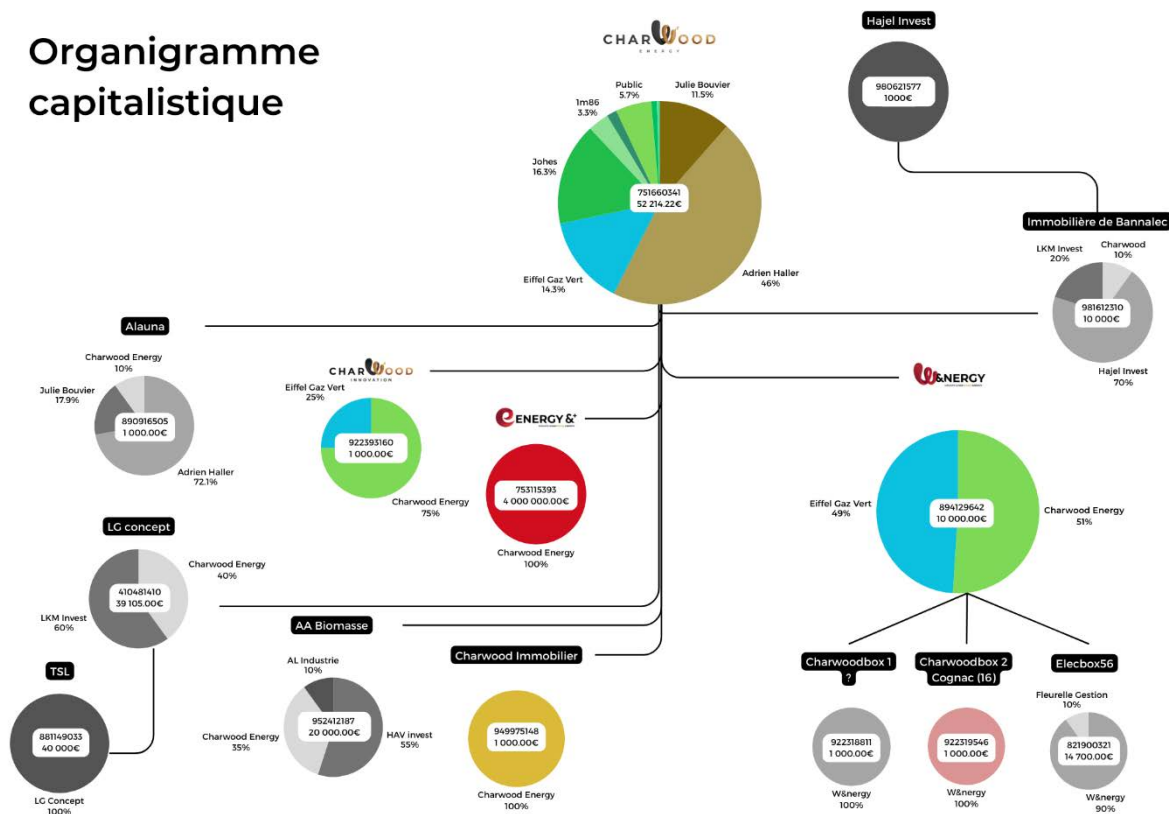
CHARWOOD ENERGY est un acteur intégré proposant aux industriels, aux collectivités et aux agriculteurs des solutions sur-mesure de valorisation énergétique à partir de biomasse (bois, déchets agricoles, effluents agricoles, boues des stations d'épuration urbaines, combustibles solides de récupération) répondant ainsi aux problématiques de la transition énergétique, de l'économie circulaire et de l'indépendance énergétique.

En 2025, Charwood Energy enregistre un chiffre d'affaires de 9 203 K€ contre 5 059 K€ en 2024.

Celui-ci est réalisé intégralement pour le compte de clients externes comme des exploitations agricoles, des industriels ou des collectivités, au titre de prestations de conception, construction et installation de solutions énergétiques sur mesure valorisant la biomasse.

2.2. Organigramme au 31 décembre 2025

Organigramme capitalistique



2.3. Entités consolidées

Le périmètre de consolidation comprend 11 entités, comme à la clôture de l'exercice précédent. Toutes les entités sont consolidées par Intégration Globale (IG), à l'exception des sociétés LG CONCEPT et TSL consolidées par intégration proportionnelle (IP) et de la société AA BIOMASSE consolidée par mise en équivalence (MEE).

La société W&nergy ainsi que ses filiales (Charwoodbox 1, Charwoodbox 2 et Elecbox) sont désormais consolidés suivants la méthode de l'intégration proportionnelle (contre une consolidation selon la méthode de l'intégration globale en 2024), suite à un partage du contrôle avec le coactionnaire.

	Siège social	N° SIREN	2025.12			2024.12		
			Mode de consolidation	% Contrôle	% Intérêt	Mode de consolidation	% Contrôle	% Intérêt
SA CHARWOOD ENERGY	1 rue Benjamin Franklin 56250 SAINT-NOLFF	751 660 341	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
SASU ENERGY &+	1 rue Benjamin Franklin 56250 SAINT-NOLFF	753 115 393	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
SARL LG CONCEPT	16 allée du Quinquis 29380 BANNALEC	410 481 410	IP	40,00%	40,00%	IP	40,00%	40,00%
EURL TRANSPORTS STOCKAGE LOGISTIQUE	16 allée du Quinquis 29380 BANNALEC	881 149 033	IP	40,00%	40,00%	IP	40,00%	40,00%
SAS W&NERGY	1 rue Benjamin Franklin 56250 SAINT-NOLFF	894 129 642	IP	51,00%	51,00%	IG	70,00%	70,00%
SARL ELECBOS 56	1 rue Benjamin Franklin 56250 SAINT-NOLFF	821 900 321	IP	51,00%	45,90%	IG	90,00%	63,00%
SAS CHARWOODBOX 1	1 rue Benjamin Franklin 56250 SAINT-NOLFF	922 318 811	IP	51,00%	51,00%	IG	100,00%	70,00%
SAS CHARWOODBOX 2	1 rue Benjamin Franklin 56250 SAINT-NOLFF	922 319 546	IP	51,00%	51,00%	IG	100,00%	70,00%
SAS CHARWOOD INNOVATION	1 rue Benjamin Franklin 56250 SAINT-NOLFF	922 393 160	IG	75,00%	75,00%	IG	100,00%	100,00%
SAS CHARWOOD IMMOBILIER	1 rue Benjamin Franklin 56250 SAINT-NOLFF	949 975 148	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
SAS AA BIOMASSE	17 Boulevard de Berlin 44000 NANTES	952 412 187	MEE	35,00%	35,00%	MEE	35,00%	35,00%

2.4. Entités exclues du périmètre de consolidation

Néant.

2.5. Variations de périmètre

La société Charwood Energy a cédé 190 titres de W&nergy faisant passer le pourcentage d'intérêt de 70 % à 51 %.

Il en découle une modification du pourcentage d'intérêt sur les filiales de W&nergy.

- Charwoodbox 1 passe de 70% à 51% d'intérêts
- Charwoodbox 2 passe de 70% à 51% d'intérêts
- Elecbox passe de 63% à 45,90% d'intérêts

Le résultat de cette opération de cession partielle comptabilisée en résultat d'exploitation s'élève à 271 k€.

La société Charwood Energy a cédé 25 titres de la société Charwood Innovation faisant passer le pourcentage d'intérêt de 100 % à 75 %.

Le résultat de cette cession partielle comptabilisée en résultat d'exploitation s'élève à 251 k€.

2.6. Changements de méthodes de consolidation

Aucun changement de méthodes de consolidation n'est intervenu au cours du semestre.

2.7. Correction d'erreur

Les stocks d'encours 2024 de la société LG Concept étaient surévalués. Le recoupement entre le fichier de stock à fin 2024 du client et la comptabilité 2024 a montré un écart substantiel. Une correction a été opérée sur l'arrêté 2025 à hauteur de 204 K€. Elle a été constatée en charges exceptionnelles.

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe CHARWOOD ENERGY sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, et appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : coûts historiques, continuité d'exploitation, indépendance des exercices,

3.2. Changements comptables

3.2.1. Changement de méthode comptable suite à un changement de réglementation comptable :

3.2.1.1. *Première application du règlement ANC 2022-06*

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers modifie le règlement ANC N°2014-03 applicable aux comptes individuels des entités industrielles et commerciales. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier

2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes individuels mais également au niveau des comptes consolidés.

Dans les comptes consolidés, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application. Ces reclassements dans les comptes consolidés n'ont pas d'impacts au niveau de la colonne N-1.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont :

- Les cessions d'immobilisation sont désormais comptabilisées soit en exploitation soit en financier contre en résultat exceptionnel en N-1. Le montant comptabilisé en résultat exceptionnel s'élevait en N-1 à +12 k€. Le montant comptabilisé en résultat d'exploitation en N s'élève à +525 k€.

3.2.1.2. *Première application du règlement ANC 2024-05*

Le règlement ANC n° 2024-05 relatif aux écarts d'acquisition et à la méthode applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun modifie le règlement ANC 2020-01 applicable aux comptes consolidés. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette

première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes consolidés.

Les dispositions du règlement ANC N°2024-05 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Il n'y a pas d'impact de ce changement de règlement sur les comptes de CHARWOOD ENERGY.

3.3. Modalités de consolidation

3.3.1. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont celles définies par le règlement ANC 2020-01 : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence dès lors que le groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le contrôle exclusif est défini comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle peut prendre trois formes différentes :

- Le contrôle de droit résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote en assemblée générale ordinaire ;
- Le contrôle contractuel résulte de la possibilité, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, pour l'entreprise consolidante d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de l'entreprise contrôlée de la même manière qu'elle

contrôle ses propres actifs (par exemple les entités ad hoc) ;

- Le contrôle de fait peut-être présumé par la détention d'au moins 40 % des droits de vote, ou démontré notamment par la désignation de la majorité des membres des organes de direction.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel ou statutaire du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée en cas de détention d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote.

3.3.2. Élimination des opérations intragroupes

Les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminés.

L'ensemble des opérations internes intervenues entre les différentes sociétés du groupe a été recensé en vue de procéder à leur élimination. Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- Distributions de dividendes ;
- Dépréciations internes de titres, de créances, et provisions internes pour risques ;
- Cessions internes d'actifs immobilisés ;
- Profits internes sur stocks.

3.3.3. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre 2025, d'une durée de 12 mois.

3.4. Méthodes et règles d'évaluation

L'application des méthodes de référence du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de référence	Obligatoire/ Référence	Note
Comptabilisation des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés	Obligatoire	4.3.3
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Référence	4.3.9
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	Obligatoire	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	Référence	N/A

3.4.1. Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le groupe dispose d'un délai courant jusqu'à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition pour arrêter le montant définitif de l'écart d'acquisition.

Si cet écart est positif, il est affecté à l'actif du bilan consolidé en « Ecarts d'acquisition », et s'il est négatif, il est affecté au passif du bilan consolidé en « Provisions pour acquisitions de titres ».

Les écarts d'acquisition positifs sont repris au résultat ou non selon leur durée d'utilisation :

- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis sur cette durée, et en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué ;
- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée ne sont pas amortis, et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice en contrepartie.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au résultat sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Lorsque la valeur actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies.

3.4.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

3.4.2.1. Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour

mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Pour les actifs produits par l'entreprise, les coûts de l'unité de production sont :

- le coût d'acquisition des matières consommées ;
- les charges directes de production nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du bien ;
- les charges indirectes le cas échéant.

3.4.2.2. Durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les durées d'amortissement retenues au niveau du groupe sont les suivantes :

Immobilisations	Méthode	Durée
Brevets, licences	Linéaire	2 à 3 ans
Logiciels et progiciels	Linéaire	2 à 3 ans
Agencements et aménagements des terrains	Linéaire	10 ans
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans

Agencements et aménagements divers	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

3.4.2.3. Dépréciation des immobilisations

Les actifs amortis et non amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation, réels et prévisionnels, sont les agrégats financiers suivis dans le cadre de l'évaluation des actifs incorporels non amortissables.

3.4.2.4. Frais de recherche et de développement

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif :

- S'ils se rapportent à des projets nettement individualisés
- Ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Au cours du semestre écoulé, le groupe n'a pas engagé de dépenses de développement. Ces frais de développement répondent aux conditions d'activation de l'article 212-3 du plan comptable général (PCG) qui sont les suivantes :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation

incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais sont essentiellement composés de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets.

Au 31 décembre 2025, les frais de recherche et développement à l'actif du bilan consolidé s'élèvent à 1 250 978 € dont 241 885 € amortis sur 5 ans à compter du 1er janvier 2023, 131 997 €, et 1 009 093 € en immobilisations incorporelles en cours.

3.4.2.5. *Frais de constitution, de transformation et de premier établissement*

Conformément au règlement ANC 2020-01, les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement sont comptabilisés en compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

3.4.3. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et contrats assimilés, sont retraitées selon des

modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

3.4.4. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4.5. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites dans les capitaux propres pour leur montant net d'impôt et font l'objet d'un partage entre la part revenant au groupe et celle revenant aux intérêts minoritaires. L'étalement de la reprise en résultat des subventions est effectué au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

3.4.6. Stocks et travaux en-cours

Les stocks du Groupe sont constitués de matériels pour la construction des différentes unités de valorisation de la biomasse et comprennent pour l'essentiel des éléments de visserie, de boulonnerie, à souder, à sertir, des tubes, des éléments de raccords, des vannes, des systèmes électriques, de ventilation, de chauffage ou des matériaux tels que des profilés. Ces stocks ne sont pas périssables ou obsolètes et ne sont pas spécifiques à un projet de centrale de valorisation de la biomasse, ils ne présentent ainsi pas de risque de dépréciation.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des

taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les en-cours sont valorisés au coût de production intégrant le coût d'acquisition des matières premières incorporées et les charges directes de production, notamment la sous-traitance et la main d'oeuvre directe.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. L'analyse se fait au cas par cas avec les équipes techniques et la direction financière.

Au 31 décembre 2024, aucune dépréciation de stocks n'est constatée.

Aucune dépréciation complémentaire de stocks n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2025.

3.4.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2025, la dépréciation des créances clients s'élève à 103 k€.

3.4.8. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

3.4.9. Frais d'émission d'emprunts et primes des emprunts obligataires

Conformément au règlement ANC 2020-01, les frais d'émission et les primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé, et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

3.4.10. Impôts sur les bénéfices et impôts différés

Conformément au règlement ANC n°2020-01, les impôts différés sont déterminés, selon une approche dite bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dès lors que leur récupération est probable. La probabilité de recouvrement de ces actifs d'impôt différé sont appréciés avec prudence, notamment dans le cas des entreprises déficitaires, en démarrage ou exerçant des activités nouvelles. Le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt est examiné à chaque clôture sur la base des critères retenus à l'origine.

Les actifs et passifs d'impôt différé, quelle que soit leur échéance, ont fait l'objet d'une compensation par entité fiscale.

La méthode utilisée par le groupe pour le calcul des impôts différés est celle du report variable en retenant le taux d'impôt connu à la date de clôture des comptes, c'est-à-dire 25%.

3.4.11. Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs aux litiges ponctuels, aux engagements en matière de retraite, ainsi qu'aux écarts d'acquisition négatifs.

L'analyse du service après-vente est réalisée, au cas par cas, au regard d'éventuels dysfonctionnements des unités de valorisation de la biomasse conçues et construites par la Société.

Au 31 décembre 2025, aucun problème technique ne nécessitait d'intervention dans le cadre du service après-vente. Ainsi, aucune provision pour service après-vente n'a été enregistrée au titre de cet exercice.

3.4.12. Engagements de retraite et prestations assimilés

La méthode de référence concernant les engagements de retraite a été appliquée.

Les engagements nets de couverture sont comptabilisés au passif du bilan consolidé dans les « Provisions pour charges ».

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (« Projected Benefit Obligation »). Il représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

3.4.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe est reconnu à l'avancement pour chacun des projets dans le respect des principes nécessaires à la détermination des résultats à terminaison.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

Le Groupe a réalisé l'intégralité de son chiffre d'affaires avec de la prestation de services pour compte de tiers.

3.4.14. Frais de personnel

Les frais de personnel intérimaire ont été reclassés en charges de personnel.

3.4.15. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.4.16. Intérêts minoritaires négatifs

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée par intégration globale devient négative, les intérêts minoritaires négatifs peuvent être déduits de la part revenant au groupe en fonction des engagements données par le groupe exerçant le contrôle de la filiale.

Au 31 décembre 2025, les intérêts minoritaires déficitaires ne sont pas transférés au groupe. Le risque est assumé par les associés selon leur quote-part de détention, les résultats futurs des filiales correspondantes corrigeront les intérêts minoritaires.

4. Notes sur les postes du bilan

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

4.1. Immobilisations incorporelles

Montants en €	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ change	2025.12
Frais de développement	230 226	8 144	-	3 515	-	241 885
Ecart acquisition positif	85 379	-	-	-	-	85 379
Conces.. brevets & licences	72 693	-	-	(2 205)	-	70 488
Logiciels	-	7 129	-	2 205	-	9 334
Fonds commercial	108 393	-	-	-	-	108 393
Immob.incorporelles en cours	1 141 216	-	-	(132 123)	-	867 287
Immobilisations incorporelles – brut	1 637 907	15 273	-	(128 608)	-	1 382 766
Amort./déprec. frais de développement	(93 719)	(48 377)	-	-	-	(142 096)
Amort.écarts acquisition	-	-	-	-	-	-
Dépré.écarts acquisition	-	(85 379)	-	-	-	(85 379)
Amort./déprec. conces.. brev.& lic.	(48 372)	(18 311)	-	-	()	(66 683)
Amort./déprec. Logiciels	-	(832)	-	-	-	(832)
Amort.fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Prov. fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Prov.immob. incorp. en cours	(217 050)	(36 899)	-	-	-	(147 594)
Amortissements & Dépréciations	(359 141)	(189 798)	-	-	()	(442 584)
Frais de développement	136 507	(40 233)	-	3 515	-	99 789
Ecart acquisition positif	85 379	(85 379)	-	-	-	0
Conces.. brevets & licences	24 321	(18 311)	-	(2 205)	()	3 805
Logiciels	-	6 297	-	2 205	-	8 502
Fonds commercial	108 393	-	-	-	-	108 393
Clientèle	-	-	-	-	-	-
Immob.incorporelles en cours	924 166	(36 899)	-	(132 123)	-	719 693
Immobilisations incorporelles – net	1 278 766	(174 525)	-	(128 608)	()	940 182

Le fonds commercial correspond à la part incorporelle d'un fonds de commerce de travaux d'installation d'eau et de gaz acquis le 6 septembre 2012.

ELECBOX 56 : La société ELECBOX 56 est en cours de développement d'où une immobilisation incorporelle en cours pour 148 k€, représentant des frais d'études, de suivi administratif et de conception du projet CRE BIOMASSE. Elle a été dépréciée par prudence, compte tenu de l'évolution du projet, à hauteur de 148 k€.

ENERGY&+ : Au 31 décembre 2025, les frais de recherche et développement à l'actif du bilan consolidé s'élèvent à 961 578 € dont 230 226 € amortis sur 5 ans à compter du 1er janvier 2023, 11 659 € amortis sur 5 ans à compter du 1er janvier 2025, et 719 693 € en immobilisations incorporelles en cours.

4.1.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes :

Montants en €	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Réévaluat*	Δ change	Δ périmètre	2025.12
SARL LG CONCEPT	9 554	-	-	-	-	-	-	9 554
EUURL TRANSPORTS STOCKAGE LOGISTIQUE	46 871	-	-	-	-	-	-	46 871
SARL ELECBOX 56	28 954	-	-	-	-	-	-	28 954
Écarts d'acquisition - brut	85 379	-	-	-	-	-	-	85 379
SARL LG CONCEPT	-	(9 554)	-	-	-	-	-	(9 554)
EUURL TRANSPORTS STOCKAGE LOGISTIQUE	-	(46 871)	-	-	-	-	-	(46 871)
SARL ELECBOX 56	-	(28 954)	-	-	-	-	-	(28 954)
Amortissements & Dépréciations	-	(85 379)	-	-	-	-	-	(85 379)
SARL LG CONCEPT	9 554	(9 554)	-	-	-	-	-	-
EUURL TRANSPORTS STOCKAGE LOGISTIQUE	46 871	(46 871)	-	-	-	-	-	-
SARL ELECBOX 56	28 954	(28 954)	-	-	-	-	-	-
Écarts d'acquisition - net	85 379	(85 379)	-	-	-	-	-	0

LG Concept

- La société Charwood Energy a acquis 40% des titres de la société LG Concept en date du 24 juillet 2023, pour un montant de 100 000 €, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.
- L'écart entre le coût d'acquisition des titres, d'un montant de 100 000 €, et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables, d'un montant de 90 446 €, correspond à un écart d'acquisition positif de 9 554 €.
- D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Transports Stockage Logistique

- La société LG Concept a acquis 100 % des titres de la société TSL en date du 30 décembre 2023, pour un montant de 160 000 €, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.
- L'écart entre le coût d'acquisition des titres, d'un montant de 160 000 €, et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables, d'un montant de 42 823 €, correspond à un écart d'acquisition positif de 117 177 €, figurant à l'actif du bilan consolidé à hauteur de 40% soit 46 871 €.
- D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Elecbox 56

- La société Charwood Energy a acquis 10% complémentaires des titres de la société W&ENERGY en date du 5 juillet 2023, pour un montant de 1 000 €, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.
- L'écart entre le coût d'acquisition des titres, d'un montant de 1 000 €, et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables du sous-groupe W&ENERGY, d'un montant de -27 954 €, correspond à un écart d'acquisition positif de 28 954 €, affecté à la société Elecbox 56.
- D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Dépréciation :

Les écarts d'acquisition des sociétés LG Concept et Transport Stockage Logistique ont été dépréciés sur l'exercice en lien avec la cession des sociétés en 2026 sur la base d'une valorisation ne justifiant pas la valeur des écarts d'acquisitions.

L'écart d'acquisition Elecbox 56 a été déprécié sur l'exercice suite à l'arrêt d'activité de l'entité.

4.2. Immobilisations corporelles

Montants en €	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ change	2025.12
Terrains	13 811	-	-	-	-	13 811
Agencements sur terrain	3 654	-	-	-	-	3 654
Constructions	93 705	-	-	-	-	93 705
Agencés constructions sol d'autrui	11 911	-	-	-	-	11 911
Install.& mat.indust.	1 874 229	102 882	62 281	1 001 427	-	3 040 819
Install.& mat.indust. - CB LLD	236 049	-	-	-	-	236 049
Autres immob.corporelles	542 588	71 952	(65 429)	-	-	549 111
Autres immob.corporelles - CB LLD	144 280	86 000	-	-	-	230 280
Immob.corporelles en cours	872 819	169 963	-	(872 819)	-	169 963
Avces/immob.corporelles	1 303	-	-	-	()	1 303
Immobilisations corporelles - brut	3 794 349	430 797	(3 148)	128 608	(0)	4 350 606
Amort./déprec. agencement sur terrain	(2 759)	(365)	-	-	-	(3 124)
Amort./déprec. constructions	(4 941)	(6 608)	-	-	-	(11 549)
Amort./déprec. constructions sur sol d'autr	(1 340)	(1 191)	-	-	-	(2 531)
Amort./déprec. matériels & équip.	(936 845)	(363 500)	352	-	-	(1 299 994)
Amort.matériels & équip. - CB LLD	(60 490)	(78 574)	-	-	-	(139 064)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(282 411)	(89 144)	28 852	1	-	(342 701)
Amort.autres immob.corp. - CB LLD	(45 230)	(13 965)	-	-	-	(59 195)
Amortissements & Dépréciations	(1 334 016)	(553 347)	29 204	1	-	(1 858 158)
Terrains	13 811	-	-	-	-	13 811
Agencements sur terrain	895	(365)	-	-	-	530
Constructions	88 764	(6 608)	-	-	-	82 156
Constructions sur sol d'autrui	(1 340)	(1 191)	-	-	-	(2 531)
Agencés constructions sol d'autrui	11 911	-	-	-	-	11 911
Install.& mat.indust.	937 384	(260 618)	62 632	1 001 427	-	1 740 825
Install.& mat.indust. - CB LLD	175 559	(78 574)	-	-	-	96 986
Autres immob.corporelles	260 177	(17 192)	(36 576)	1	-	206 410
Autres immob.corporelles - CB LLD	99 050	72 035	-	-	-	171 085
Immob.corporelles en cours	872 819	169 963	-	(872 819)	-	169 963
Avces/immob.corporelles	1 303	-	-	-	()	1 303
Immobilisations corporelles - net	2 460 333	(122 550)	26 056	128 609	(0)	2 492 448

Les installations techniques, matériel et outillage incluent notamment :

- un démonstrateur gazo innovant, d'une valeur de 391 k€ amorti sur 5 ans à compter du 1er janvier 2021,
- une table de découpe laser acquise en novembre 2022 pour 269 k€ et amortie sur 10 ans,
- un pont roulant acquis en octobre 2023 pour 205 k€ et amorti sur 10 ans

- ainsi qu'un démonstrateur de gazéification industrielle d'une valeur de 873 K€, amorti sur 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel de transport amorti sur 4 ans.

4.3. Information sectorielle des immobilisations et des actifs employés

Concernant les immobilisations ou les actifs employés, il n'est pas possible de faire une distinction sectorielle car le matériel-outillage ou les véhicules de transport par exemple peuvent être utilisés indifféremment au cours d'un exercice pour des projets entrant dans différentes catégories sectorielles.

Dans la mesure où les éléments chiffrés de l'annexe doivent être dûment justifiés et déterminés selon les mêmes principes et les mêmes méthodes que pour l'établissement du bilan et du compte de résultat, il n'a pas pu être indiqué ces informations dans l'annexe car ils ne peuvent pas être mentionnés avec la même rigueur et justification dans cette dernière.

4.4. Immobilisations financières

Montants en €	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Participations financières	10 251	-	-	-	-	10 251
Autres titres immobilisés	301 989	-	-	-	-	301 989
Dépôts et cautionnements versés	109 969	6 151	(10 000)	-	(20 090)	86 030
Immobilisations financières – brut	422 209	6 151	(10 000)	-	(20 090)	398 270
Prov.participations financières	(5 691)	-	-	-	-	(5 691)
Prov.autres titres immob.	(191 878)	(166 141)	191 877	-	-	(166 142)
Prov. dépôts et caution. Versés	-	(10 455)	-	-	-	(10 455)
Amortissements & Dépréciations	(197 569)	(176 596)	191 877	-	-	(182 288)
Participations financières	4 560	-	-	-	-	4 560
Autres titres immobilisés	110 111	(166 141)	191 877	-	-	135 847
Dépôts et cautionnements versés	109 969	(4 304)	(10 000)	-	(20 090)	75 575
Immobilisations financières – net	224 640	(170 445)	181 877	-	(20 090)	215 982

4.4.1. Titres de participation dans les sociétés non consolidées :

Entités	Détention	Valeur nette comptable des titres au 31/12/2025	Valeur nette comptable des titres au 31/12/2024
Coop. Morbihan Chauffage Sanitaire	NS	3 408	3 408
SAS BASE	<1%		
SCI ALAUNA	10%	100	100
IMMOBILIERE BANNALEC	10%	1 000	1 000
Autres	NS	52	52
TOTAL		4 560	4 560

La société ENERGY &+ détient des parts sociales d'une coopérative d'achats pour 3 408 €.

La société CHARWOOD ENERGY détient des titres de participation dans des sociétés sur lesquelles elle n'exerce aucune influence.

4.4.2. D'autres titres immobilisés :

Type	31/12/2025	31/12/2024
Contrat de liquidité	135 628	109 892
Crédit Mutuel de Bretagne	15	15
Banque Populaire Atlantique	51	51
Crédit Coopératif	153	153
TOTAL	135 847	110 111

CHARWOOD ENERGY a mis en œuvre un contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux portant sur l'animation de ses actions admises aux négociations sur Euronext Growth Paris.

Les autres titres immobilisés correspondent à des parts sociales dans des établissements bancaires.

4.4.3. Dépôts et cautionnement versés :

Type	31/12/2025	31/12/2024
Dépôt de garantie dossier CRE	20 910	41 000
Gage espèces BPI	25 061	25 061
Dépôt de garantie SCI Alauna	20 000	20 000
Dépôt de garantie SCI TPG 19	9 609	9 458
Dépôt de garantie BPI	6 000	10 000
Caution Bip and Go	2 450	2 450
Caution Station U	2 000	2 000
TOTAL	86 030	109 969

Le dépôt de garantie CRE pour 41 000 € correspond à une garantie financière d'exécution prévue au cahier des charges de l'appel d'offres CRE Biomasse 5-3, versé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Un gage-espèce de 25 061 € a été constitué auprès de BPI France dans le cadre d'un financement de créances.

Le dépôt de garantie SCI Alauna a été versé dans le cadre de la convention de sous-location pour les locaux situés 1 rue Benjamin Franklin – PA de Kerboulard – 56 250 Saint-Nolff.

Le dépôt de garantie SCI TPG 19 a été versé dans le cadre d'un bail commercial de location pour les locaux situés ZA de Bellevue – 56 390 COLPO.

4.5. Titres mis en équivalence

Les titres des entités mises en équivalence se décomposent comme suit :

Montants en €	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Dividendes	Résultat	2025.12	Contribution aux capitaux propres (part du groupe)
SAS AA BIOMASSE	18 063	-	-	-	40 402	58 465	51 465
Titres mis en équivalence	18 063	-	-	-	40 402	58 465	51 465

4.6. Stocks et en-cours

Montants en €	2024.12	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	2025.12
Stock mat.premières & fournitures	494 905	(119 803)	-	-	375 102
Stock autres approvis.	-	1 658	-	-	1 658
Stock de produits finis	1 409 904	(101 829)	-	-	1 308 075
Stocks - brut	1 904 809	(219 974)	-	-	1 684 836
Prov.stock mat.prem.& fourn.	-	-	-	-	-
Prov.stock autres approvis.	-	-	-	-	-
Prov.stock de produits finis	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
Stock mat.premières & fournitures	494 905	(119 803)	-	-	375 102
Stock autres approvis.	-	1 658	-	-	1 658
Stock de produits finis	1 409 904	(101 829)	-	-	1 308 075
Stocks - net	1 904 809	(219 974)	-	-	1 684 836

Les produits finis sont relatifs à une unité de pyrogazéification HKA 300 KW.

Clients et comptes rattachés

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Montants en €	2025.12	2024.12
< 1 an	4 981 890	1 066 955
Entre 1 et 5 ans	-	-
> 5 ans	-	-
Total clients et comptes rattachés	4 981 890	1 066 955

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances clients et comptes rattachés sont constituées des factures émises envers les clients et non recouvrées à la date de clôture pour 3 664 k€, ainsi que des factures à émettre sur des prestations réalisées pour 1 318 k€.

4.7. Autres créances et comptes de régularisation

Montants en €	2025.12	Brut	à 1 an au +	à + d'1 an	Dép.	2024.12
Avances et acptes versés / commandes	4 236	4 236	4 236	-	-	2 686
Actifs d'impôt différé	1 243 149	1 243 149	-	1 243 149	-	1 553 254
Fournisseurs débiteurs	32 416	32 416	32 416	-	-	-
Créance d'impôt exigible	11 137	11 137	11 137	-	-	-
Cptes courants débiteurs	1 060 900	1 060 900	553 925	506 975	-	604 117
Autres créances diverses	5 141	5 141	5 141	-	-	39 674
Autres créances d'exploitation	1 310 945	1 310 945	1 310 945	-	-	872 653
Divers - Produits à recevoir	97 125	97 125	97 125	-	-	13 100
Charges constatées d'avances	576 608	576 608	576 608	-	-	245 855
Comptes de régularisation actif	167 104	167 104	167 104	-	-	-
Total autres créances	4 508 762	4 508 762	2 758 637	1 750 124	-	3 331 340

Les autres créances d'exploitation pour 1 311 k€ correspondent principalement à des créances de TVA.

Les autres créances se composent majoritairement d'avances en compte-courant à la SCI Alauna, filiale non consolidée pour 522 k€ et d'un compte courant vis-à-vis des minoritaires de la société W&nergy pour 435 k€.

Les montants inscrits en charges constatées d'avance ne concernent que des opérations à caractère habituel.

4.8. Dépréciations sur actifs circulants

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Montants en €	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-	-
Créances	(73 195)	(30 699)	349	-	-	(103 545)
Total des dépréciations	(73 195)	(30 699)	349	-	-	(103 545)

Méthode de dépréciation des créances : une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.9. Trésorerie active

Montants en €	2024.12	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2025.12
Disponibilités	746 007	1 181 819	-	-	-	1 875 739
Intérêts courus/cptes financ.	383	(383)	-	-	-	-
Disponibilités et VMP – brut	746 390	1 181 436	-	-	-	1 875 739
Amortissements & Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	746 007	1 181 819	-	-	-	1 875 739
Intérêts courus/cptes financ.	383	(383)	-	-	-	-
Intérêts courus non échus s/ dispo.	-	-	-	-	-	-
Disponibilités et VMP – net	746 390	1 181 436	-	-	-	1 875 739

4.10. Composition du capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social de l'entité consolidante s'élève à 52 214.22 euros, divisé en 5 221 422 actions de 0.01€.

Le capital est entièrement libéré.

4.11. Provisions pour risques et charges

4.11.1. Récapitulatif

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en €	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep. Utilisée	(Dim.) nn utilisée	Autres variations	2025.12
Provisions pour risques	-	-	-	-	-	-
Engagements de retraite et assimilés	42 138	(2 191)	-	-	-	39 947
Provisions pour charges	42 138	(2 191)	-	-	-	39 947
Total provisions pour risques et charges	42 138	(2 191)	-	-	-	39 947

4.11.2. Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Salaire fin de carrière
- Turn-over : faible
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Taux actualisation : 3.85 % par an (3.35% au 31/12/2024)
- Taux augmentation salaires : 1,5 % (0,5% au 31/12/2024)
- Convention collective : convention propre à chaque entité

4.12. Emprunts et dettes financières

4.12.1. Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en €	2025.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	2024.12
Emprunts obligataires	2 538 880	-	2 538 880	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 854 250	543 473	1 310 777	-	1 386 515
Dette contrats de crédit-bail et contrats assimilés	272 159	79 850	191 404	904	261 461
Emprunts auprès des éta de crédits et crédit-b.	4 665 289	623 324	4 041 061	904	1 647 977
Dépôts et garanties reçus	62 028	-	62 028	-	62 028
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	-	-	-	-	1 270
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	68 694	68 694	-	-	2 212
Comptes courants d'associés	473 220	473 220	-	-	551 797
Autres emprunts et dettes financières diverses	603 942	541 914	62 028	-	617 307
Soldes créditeurs de banque (trésorerie passive)	26 774	26 774	-	-	150 296
Concours bancaires et intérêts courus	26 774	26 774	-	-	150 296
Total emprunts et dettes financières	5 296 006	1 192 012	4 103 089	904	2 415 580

4.12.2. Variation des emprunts et dettes financières

Montants en €	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Emprunts obligataires	-	2 538 880	-	-	-	-	2 538 880
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 386 515	1 000 000	(532 264)	-	(1)	-	1 854 250
Dette contrats de crédit-bail et contrats assimilés	261 461	86 000	(75 302)	-	-	-	272 159
Emprunts auprès des éta de crédits et crédit-b.	1 647 977	3 624 880	(607 566)	-	(1)	-	4 665 289
Dépôts et garanties reçus	62 028	-	-	-	-	-	62 028
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	1 270	-	(1 270)	-	-	-	-
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	2 212	66 712	(230)	-	-	-	68 694
Comptes courants d'associés	551 797	-	-	156 915	-	(235 492)	473 220
Autres emprunts et dettes financières diverses	617 307	66 712	(1 500)	156 915	-	(235 492)	603 942
Soldes créditeurs de banque (trésorerie passive)	150 296	-	-	(123 522)	-	-	26 774
Soldes créditeurs de banque (Dettes)	-	-	-	-	-	-	-
Int.courus/solde créd.banque	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires et intérêts courus	150 296	-	-	(123 522)	-	-	26 774
Total emprunts et dettes financières	2 415 580	3 691 592	(609 066)	33 393	(1)	(235 492)	5 296 006

4.12.2.1. Comptes courants d'associés

Les comptes-courants concernent les sociétés suivantes :

Comptes courants créditeurs	31/12/2025	31/12/2024
LG CONCEPT – Loïc Le Gall	32 412	32 412
LG CONCEPT – LKM Investissement	8 000	6 000
LG CONCEPT – Sophie Gueguen	8 000	8 000
TSL – Sophie Gueguen		785
TSL – LKM Investissement	18 758	24 000
W&NERGY – Eiffel Gaz Vert	405 544	480 599
CW ENERGY – Adrien Haller	506	-
TOTAL	473 220	551 796

4.13. Fournisseurs et autres dettes

Montants en €	2025.12	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	2024.12
Dettes fourn.& cptes ratt.	3 435 202	3 435 203	-	-	1 922 690
Fourn. – factures non parvenues	55 842	55 842	-	-	-
Total fournisseurs	3 491 044	3 491 044	-	-	1 922 690

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

Montants en €	2025.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	2024.12
Dettes sur immobilisations	200 000	200 000	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	47 407	47 407	-	-	-
Dettes fiscales diverses et sociales	2 016 022	2 016 022	-	-	1 230 038
Dettes diverses	566 715	566 715	-	-	225 890
Impôt différés Passifs	3 196	3 196	-	-	3 196
Comptes de régularisation passif	2 153 488	2 153 488	-	-	334 189
Total autres dettes et comptes de régul.	4 986 829	4 986 829	-	-	1 793 313

5. Postes du compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Nature	2025.12			2024.12		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes	9 303 216	0	9 303 216	5 041 816	17 500	5 059 316
Total	9 303 216	0	9 303 216	5 041 816	17 500	5 059 316

Activités	2025.12	%	2024.12
Méthanisation	1 879 577		229 641
Chaufferie et réseau de chaleur	4 089 185		2 349 551
Gazeification	-		172 500
Toploader	507 679		138 690
Bois énergie	1 448 175		1 280 821
Autres (dont étude)	1 378 600		888 113
Total	9 303 216		5 059 315

Montants en €	2025.12	%	2024.12	%
Ventes	1 022 591	11%	867 048	17%
Travaux & prestations de services	8 025 736	86%	3 940 276	78%
Ventes de marchandises	12 808	0%	2 006	0%
Produits des activités annexes	242 081	3%	249 985	5%
Total chiffre d'affaires	9 303 216	100%	5 059 315	100%

5.2. Autres produits d'exploitation

Montants en €	2025.12	2024.12
Produit de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	404 400	-
Indemnités et autres produits	82 151	18 354
Indemnités d'assurance	7 365	-
Production Stockée	9 041	201 021
Production immobilisée	180 519	352 629
Subventions d'exploitation	30 926	21 600
Reprises d'amortissements et provisions	349	20 499
Transfert de charges	-	111 166
Total autres produits d'exploitation	714 751	725 269

5.3. Achats consommés matières premières et marchandises

Montants en €	2025.12	2024.12
Achats de MP et autres approvisionnements	(4 660 717)	(2 641 402)
Variation de stocks MP et autres approv	(25 145)	22 497
Total achats consommés	(4 685 862)	(2 618 905)

5.4. Charges de personnel

Montants en €	2025.12	2024.12
Rémunération du personnel	(2 257 744)	(2 117 986)
Charges sociales (SS & Prévoyance)	(643 035)	(639 293)
Autres charges sociales	(46 467)	(29 801)
Autres charges de personnel	(994)	(2 186)
Remboursements de charges de personnel	49 499	-
Charges d'intérim	(87 356)	(122 958)
Total charges de personnel	(2 986 098)	(2 912 225)

5.5. Autres achats

Montants en €	2025.12	2024.12
Achats de sous-traitance	(371 924)	(18 925)
Achats n.stockés mat.& fourn.	(264 999)	(281 011)
Sous-traitance	(66 386)	(66 344)
Loyer/crédit-bail mob.	-	1
Location	(1 126 378)	(1 025 611)
Charges locatives	(10 454)	(7 561)
Entretien et réparations	(240 955)	(225 971)
Primes d'assurance	(247 228)	(235 649)
Etudes et recherches	(13 680)	-
Divers services extérieurs	(17 929)	(38 732)
Honoraires	(511 432)	(552 488)
Publicité. relations publiques	(53 907)	(43 243)
Transports	(36 904)	(33 958)
Déplacemt. missions. récept.	(99 585)	(170 265)
Postes et telecoms	(14 929)	(13 890)
Services bancaires & ass.	(115 888)	(56 087)
Divers autres services ext.	(19 424)	(13 707)
Autres charges	(58 999)	(87 855)
Pertes sur créances irrécouvrables	(1 364)	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles	120 811	-
Pénalités et autres charges	(29 697)	(15 274)
Total autres charges d'exploitation	(3 181 252)	(2 886 570)

Les postes Achats de sous-traitance et Achats non stockés de matières et fournitures constituent des charges variables en lien direct avec l'activité.

5.6. Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	2025.12	2024.12
Dot.amort.immobilisations	-	(515 910)
Dot.amort.immobilisations incorporelles	(67 593)	-
Dot.amort.immobilisations corporelles	(433 070)	-
Dot.amort.immos CB et assimilés	(92 538)	-
Dotations aux amt. d'exp.	(593 201)	(515 910)
Dot.prov.actif circulant	(30 699)	(47 801)
Dot.prov.pour retraite	2 191	(2 785)
Dotations aux prov. et dép. d'exp.	(28 508)	(50 586)
Total dotations aux amt. et aux prov.	(621 709)	(566 496)

5.7. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en €	2025.12	2024.12
Différences positives de change	-	41
Autres Intérêts et Produits assimilés	23 223	84 788
Reprises sur provisions	191 878	125 517
Produits financiers	215 101	210 346
Dotations financières aux amortissements et prov.	(173 642)	(191 878)
Intérêts et charges assimilées	(126 648)	(91 696)
Intérêts sur contrats de crédit-bail et contrats assimilés	(5 602)	-
Différences négatives de change	-	(10)
Autres charges financières	-	0
Compte de liaison financier	1 435	-
Charges financières	(304 458)	(283 584)
Total charges et produits financiers	(89 357)	(73 238)

5.8. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Nature	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles
Directements lié(e)s à un événement majeur et inhabituel	33 900	(251 223)
Changement de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales	-	-
Corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres	-	-
Total résultat exceptionnel	33 900	(251 223)

Les autres produits et charges exceptionnelles comptabilisées en 2025 correspondent principalement à des corrections d'erreur.

5.9. Résultat par action

Le résultat de base par action est une perte par action.

Nature	Nombre d'actions moyen	Résultat groupe	Résultat par action
Résultat de base par action	5 221 422	(2 062 235)	(0,39)
Obligations convertibles :			
Nombre d'obligations			
Rémunération nette d'impôt			
TOTAL	5 221 422	(2 062 235)	(0,39)

Selon l'avis OEC n°27, §3, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action, car la perte diluée est inférieure à la perte de base, et l'instrument ne peut être considéré comme dilutif.

6. Impôt sur les sociétés

Montants en €	2025.12	2024.12
Impôts exigibles	9 501	(4 066)
Impôts différés	(285 442)	12 108
Total impôt sur les résultats	(275 941)	8 042

6.1. Ventilation de l'imposition différée par nature

Montants en €	2024.12	Incidence résultat	Incidence réserves	(Dim.) Rep.	Δ change	Δ périmètre	Autres variations	2025.12
Différences temporaires								
Crédits d'impôts								
Reports fiscaux déficitaires	1 549 763	(266 298)		(266 298)		(28 128)		1 255 337
Plus values sur cessions d'immobilisations	3 162	24 279		24 279		(1 549)		25 892
Provision indemnité départ à la retraite	10 535	(548)		(548)				9 987
Crédit-bails	(2 947)	3 992		3 992				1 045
Réévaluations	12 219	(6 916)		(6 916)				5 303
Neutralisation IDA/IDP	(19 478)	(39 951)		(39 951)			5 015	(54 414)
Impôts différés actifs	1 553 254	(285 442)	-	(285 442)	-	(29 677)	5 015	1 243 150
Subventions	(22 674)	1 486		1 486			5 015	(16 173)
Frais sur émissions d'emprunts		(41 436)		(41 436)				(41 436)
Neutralisation IDA/IDP	19 478	39 950		39 950			(5 015)	54 413
Impôts différés passifs	(3 196)	-	-	-	-	-	-	(3 196)

6.2. Déficits fiscaux non activés

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Ainsi les déficits ont été activés en fonction d'un budget fiscal :

- Activation des déficits en fonction des résultats des 5 prochaines années pour les sociétés Charwood Energy, Energy &+ et Charwood Innovation.
- Activation des déficits en fonction des résultats des 20 prochaines années pour les sociétés W&nergy et CharwoodBox 2.

Les pertes fiscales reportables activées s'analysent comme suit :

Entités	Déficit reportable	Impôt comptabilisé
Charwood Energy (groupe d'intégration fiscale)	3 934 141	983 535
Elecbox 56	-	-
Transports Stockage Logistique	-	-
W&nergy	708 974	177 244
Charwood Immobilier	10 143	2 536
CharwoodBox 1	-	-
CharwoodBox 2	765 459	191 365
CharwoodBox Innovation	325 105	81 276
TOTAL	5 743 822	1 435 956

Les pertes fiscales reportables non activées s'analysent comme suit :

Entités	Déficit reportable	Impôt non comptabilisé
Charwood Energy (groupe d'intégration fiscale)	5 977 023	1 494 256
LG Concept	112 417	28 104
Transports Stockage Logistique	153 230	38 308
W&Nergy	-	-
Elecbox56	453 312	113 328
Charwood Immobilier	25 606	6 402
CharwoodBox 1	10 573	2 643
CharwoodBox 2	-	-
CharwoodBox Innovation	41 827	10 457
TOTAL	6 773 988	1 693 497

6.3. Détail des postes d'impôts différés

Montants en €	2024.12	Incidence résultat	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ change	Δ périmètre	Autres variations	2025.12
Impôts différés actifs	1 553 254	- 285 442	- 285 442	-	-	- 29 677	5 015	1 243 149
Impôts différés passifs	- 3 196	-	-	-	-	-	-	3 196
Solde net d'impôt différés	1 550 058	(285 442)	(285 442)	-	-	(29 677)	5 015	1 239 953

6.4. Preuve d'impôt

Montants en €		2025.12
Résultat net de l'ensemble consolidé		(2 139 797)
Neutralisation de la QP des résultats Stés M.E.E.		40 402
Neutralisation du rslt des activités abandonnées		-
Résultat net des entreprises intégrées		(2 180 199)
Impôt sur les résultats	(1)	(275 941)
Résultat net avant impôts		(1 904 258)
Impôt théorique au taux en vigueur, 25%	(2)	476 064
Différence d'impôt (1) - (2)		(752 006)
Taux d'impôt effectif		-14,49%

	Charges	Produits
Différences permanentes sociales	(40 335)	
Différences permanentes de consolidation		70 719
Utilisation déficits non activés précédemment		
ID non activés sur déficits de l'exercice	(56 301)	
Variation des déficits activés à l'ouverture	(735 591)	
IS autres		9 502
Total	(832 227)	80 221
Différence nette		(752 006)

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

Montants en k€	2025.12	2024.12
Autres gages	216	141
Nantissement de fonds de commerce	102	271
Nantissement de titres	1 500	100
Nantissement de VMP	-	50
Total engagements donnés	1 818	562

Montants en k€	2025.12	2024.12
Caution BPI	61	66
Caution bancaire	400	-
Total engagements reçus	461	66

7.1.1. Engagements financiers de location simple :

Les engagements financiers de location simple sur des durées de bail non résiliables ou dont la résiliation donne lieu à indemnités sont les suivants :

Montants en k€	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Engagement de location SCI ALAUNA	2 475	232	928	1 315
Engagement de location SCI TPGI9	240	36	144	60
	2 715	268	1 072	1 375

7.1.2. Autres engagements donnés :

- Le 25 octobre 2023, la société Charwood Immobilier a signé un compromis pour l'acquisition de la pleine propriété d'un site industriel sur les communes de Locarn et Carnoët (22) pour un prix de 50 000 euros et une régularisation de TVA estimée à 42 000 euros.
- Le 22 janvier 2024, la société Charwood Energy s'est engagée auprès de ABO Securities à verser une commission d'engagement de 300 000 € dont 150 000 € ont été versés en janvier 2024.
- Le 11 décembre 2023, la société CHARWOOD ENERGY a nanti les titres qu'elle détient chez SCI ALAUNA, à hauteur de sa participation.

7.1.3. Autres engagements reçus :

- Le 6 novembre 2023, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a décidé l'attribution d'une subvention de 900 000 € au profit de la société CharwoodBox 2 pour son projet de gazéification de bois destiné à alimenter en syngaz renouvelable l'usine VERALLIA de Châteaubernard (16). Cette subvention est conditionnée à l'obtention d'un contrat sur l'année 2024.
- Le 16 juillet 2024, dans le cadre de l'appel à projet « Décabornation de l'industrie – DECARV IND », l'ADEME a décidé l'attribution d'une subvention au projet « Centrale syngaz » d'un montant maximum de 2 607 000 €, au profit de la société CharwoodBox 2.

7.2. Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	2025.12	2024.12
Ouvriers	26	29
Employés		4
Techniciens, agents de maîtrise	-	8
Cadres et ingénieurs	14	13
Total des effectifs	40	54

7.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 17 661 euros.

7.4. Transactions avec les parties liées

Les transactions qui pourraient être conclues avec des parties liées sont soit jugées non significatives, soit considérées comme conclues à des conditions normales de marché.

La SCI Alauna, détenue à 10% par CHARWOOD ENERGY, a bénéficié d'une avance en compte-courant au 31 décembre 2025 de 507 k€ de la part de CHARWOOD ENERGY, rémunérée au taux maximal d'intérêts déductibles, et de 15 k€ de la part d'ENERGY&+.

Un bail de sous-location a été conclu à des conditions normales de marché entre la SAS ENERGY+& et la SCI Alauna.

7.5. Rémunération des dirigeants

La direction ne souhaite pas communiquer sur les sommes relatives à la rémunération des mandataires sociaux, car cela reviendrait à mentionner des éléments de rémunérations individuelles.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2025**

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration

Pa de Kerboulard

1 Rue Benjamin Franklin

56250 Saint-Nolff

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration
Pa de Kerboulard
1 Rue Benjamin Franklin
56250 Saint-Nolff

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société CHARWOOD ENERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CHARWOOD ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- la note " 3.2.1 Changement de méthode comptable suite à un changement de réglementation comptable" de l'annexe des comptes consolidés concernant les changements de méthodes comptables (règlements ANC 2022-06 et ANC 2024-05) sur les comptes consolidés du 31 décembre 2025,
- ainsi que dans la note « 2.7 Correction d'erreur » de l'annexe des comptes consolidés concernant le retraitement du montant des stocks d'une société filiale au titre de l'exercice passé.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion relative au groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 30 avril 2026

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST

Audrey VERGÈS

Associée



Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

CHARWOOD ENERGY

Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024	
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)		1 222	1 222			
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	7 129	831	6 297	
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾				
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL	7 129	831	6 297	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles	6 878	4 528	2 349	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	TOTAL	6 878	4 528	2 349		
	Participations	4 211 220	160 690	4 050 530	4 207 680	
Immobilisations financières (2)	Créances rattachées à des participations					
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	301 769	166 142	135 627	109 892	
	Prêts					
Autres immobilisations financières	TOTAL	4 512 990	326 832	4 186 157	4 317 572	
	Total de l'actif immobilisé (III)	4 526 998	332 193	4 194 805	4 317 572	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits (intermédiaires et finis)				
	Marchandises	TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes	5 078		5 078	6 727
	Créances (3/4)	Créances Clients et Comptes rattachés	361 659		361 659	517 967
		Autres créances	3 342 074		3 342 074	3 156 953
		Charges constatées d'avance	33 376		33 376	22 313
		Capital souscrit appelé, non versé				
TOTAL	3 737 110		3 737 110	3 697 234		
	Divers	VMP				
Autres titres						
Instruments financiers à terme et jetons détenus	Disponibilités	37 092		37 092	443 723	
	TOTAL	37 092		37 092	443 723	
Total de l'actif circulant (IV)		3 779 281		3 779 281	4 147 685	
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Écart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)		130		130		
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		8 307 633	333 415	7 974 217	8 465 257	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an						
(3) Dont à moins d'un an				3 737 110		
(4) Dont à plus d'un an						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

CHARWOOD ENERGY

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 52 214)	52 214	52 214	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 924 687	9 924 687	
	Écarts de réévaluation			
	Écarts d'équivalence			
	Réserves :			
	Réserve légale	1 370	1 370	
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	203 892	203 892	
	Report à nouveau	-3 134 732	-216 361	
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-49 480	-2 918 370		
Situation nette avant répartition	6 997 952	7 047 432		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres (I)		6 997 952	7 047 432	
Aut. fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
Total des autres fonds propres (I bis)				
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total des provisions (II)			
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	325 228	464 328	
	Emprunts et dettes financières diverses (1)	536	765	
	Instruments financiers à terme			
	Total des emprunts et dettes assimilées		325 765	465 094
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	304 824	237 136	
	Dettes fiscales et sociales	173 800	495 594	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	171 875	220 000		
Produits constatés d'avance				
Total des dettes (III)		976 265	1 417 825	
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)		7 974 217	8 465 257	
Renvois	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier			
	Effets portés à l'escompte et non échus			
(1) Dont emprunts participatifs				
(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	793 454	1 417 494		

CHARWOOD ENERGY

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	1 652		1 652	3 703
	- Services	688 259		688 259	517 436
	Montant net du chiffre d'affaires	689 911		689 911	521 139
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				1 465
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				7 740
Autres produits			6 702		
	Total des produits d'exploitation (I)			696 613	530 345
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			495 736	540 408
	Impôts, taxes et versements assimilés			8 823	7 027
	Salaires			345 031	336 150
	Cotisations sociales			157 708	151 588
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 314	134
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				1 331
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			66 219	70 049	
Autres charges					
	Total des charges d'exploitation (II)			1 074 834	1 106 690
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-378 220	-576 345
QP sur opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers	De participations (2)				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			69 392	336 785
	Reprises sur dépréciations et provisions			191 877	125 517
	Différences positives de change				41
	Produits des cessions d'immobilisations financières			400 000	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					
	Total des produits financiers (V)			661 270	462 343
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			321 142	191 877
	Intérêts et charges assimilées (3)			9 238	12 481
	Différences négatives de change				9
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			2 150	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières (VI)			332 530	204 369
	2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			328 740	257 974
	3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			-49 480	-318 370

CHARWOOD ENERGY

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (4) (VII)		
Charges exceptionnelles (5) (VIII)		2 600 000
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-2 600 000
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôt sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I + III + V + VII)	1 357 884	992 689
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 407 364	3 911 060
BÉNÉFICE OU PERTE	-49 480	-2 918 370
(1) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées	284 780	69 392
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		
(4) Dont - Produits afférents à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(5) Dont - Charges afférentes à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Événements principaux

Le 20 octobre 2025 société CHARWOOD ENERGY à procéder à la cession des actions suivantes :

- 190 Actions de la société W&NERGY au profit de la société EIFFEL GAZ VERT
- 25 Actions de la société CHARWOOD INNOVATION au profit de la société EIFFEL GAZ VERT

La société a également constaté une dépréciation des titres de la société LG CONCEPT pour un montant de 155 000€. La valeur nette des titres s'élève à 31 580€ à la clôture des comptes.

Le lancement par l'armée américaine et israélienne d'une campagne de frappes contre la République islamique d'Iran le 28 février 2026 constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31.12.2025, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de la société conduisent à un impact financier non significatif.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Principes généraux

2.1.1. Règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf indication contraire, les informations sont présentées en euros.

2.2. Changement de règles et méthodes comptables

2.2.1. Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

L'exercice à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 ; les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels

3. Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	CHARWOOD ENERGY
	PA DE KERBOULARD, 1 RUE BENJAMIN FRANKLIN, 56250 SAINT-NOLFF
	SIRET : 75166034100023

4. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1. Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés par la suite.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles.

Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

4.1.1. État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelle	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	1 222	-	-	1 222
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	-	7 129	-	7 129
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agenctes et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	4 046	2 833	-	6 879
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	4 046	2 833	-	6 879
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	4 213 371	-	2 150	4 211 221
	Autres titres immobilisés	301 770	-	-	301 770
	Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
	TOTAL IV	4 515 141	-	2 150	4 512 991
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	4 520 409	9 962	2 150	4 528 221

4.1.2. Amortissements de l'actif immobilisé

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		1 222	-	-	1 222
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		-	832	-	832
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 046	483	-	4 529
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		4 046	483	-	4 529
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		5 268	1 314	-	6 583

4.1.3. Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 ans
Frais de constitution	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

4.1.4. Dépréciations de l'actif immobilisé

Provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Incorporelles	-	-	-	-
Corporelles	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres de participation	5 691	155 000	-	160 691
Autres immobilisations financières	191 878	166 142	191 878	166 142
TOTAL	197 569	321 142	191 878	326 833

4.1.5. Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	1 222	832	-	-	-	2 054
Corporelles	4 046	483	-	-	-	4 529
Financières	197 569		321 142		191 878	326 833
TOTAL	-192 300	1 314	321 142	-	191 878	6 583

4.1.6. Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.

4.1.6.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4.1.6.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4.1.6.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières et titres de participation sont évalués à leur coût d'achat.

Lorsque la valeur actuelle à la date de clôture est inférieure à la valeur d'actif brut, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

CHARWOOD ENERGY a mis en œuvre un contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux portant sur l'animation de ses actions admises aux négociations sur Euronext Growth Paris. Les ressources affectées au compte de liquidité s'élèvent à 200 k€. Un avenant au contrat de liquidité a été réalisé sur 2023 à hauteur de 100 k€.

Les ressources affectées au compte de liquidité s'élèvent à 300 k€ au 31 décembre 2025.

Le montant net de dépréciation du contrat de liquidité Kepler est de 135 627 € tenant compte de la valeur boursière au 31/12/2025.

4.1.7. Informations relatives aux filiales et participations

Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
			Brute	Nette					
CHARWOOD INNOVATION	-400 579	75%	750	750	-34 448	265 748	-393 951	0	Bilan 31/12/25
ENERGY&+	1 023 547	100%	4 000 000	4 000 000	631 933	7 219 378	-1 075 062	0	Bilan 31/12/25
W&ENERGY	-895 552	51%	5 100	5 100	886 956	255 000	-455 448	0	Bilan 31/12/25
CHARWOOD IMMOBILIER	-76 048	100%	5 000	5 000	178 232	48 575	-25 607	0	Bilan 31/12/25
A. TOTAL DES FILIALES (+50%)			4 010 850	4 010 850	1 662 473			0	
LG CONCEPT	5 371	40%	186 580	31 580	119 918	3 622 954	-456 529	0	Bilan 31/12/25
AA BIOMASSE	167 044	35%	7 000	7 000	10 675	4 172 024	115 435	0	Bilan 31/12/25
SCI ALAUNA	-168 942	10%	100	100	507 975	235 174	-33 312	0	Bilan 31/12/25
IMMOBILIERE DE BANNALEC	8 209	10%	1 000	1 000	0	0	-1 758	0	Bilan 31/12/25
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS			194 680	39 680	638 568			0	
C. TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (A+B)			4 205 530	4 050 530	2 301 041			0	

4.2. Actif circulant

4.2.1. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	-	-	-	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-	
	Autres créances clients	361 659	361 659	-	
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	861 123	861 123	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	78 158	78 158	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupe et associés		2 402 793	2 402 793	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-
	Charges constatées d'avance		33 377	33 377	-
TOTAL		3 737 111	3 737 111	-	

4.2.2. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	124 644
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	124 644

4.3. Dépréciations de l'actif

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	197 569	321 142	191 878	326 833
Stocks	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	197 569	321 142	191 878	326 833

4.4. Capitaux propres

4.4.1. Capital social

	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice :	4 596 419	52 214
Mouvements :		
Position fin de l'exercice :	4 596 419	52 214

4.4.2. Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	52 214	-	-	52 214
Réserves, primes et écarts	10 129 951	-	-	10 129 951
Report à nouveau	-216 362	-	2 918 371	-3 134 733
Résultat	-2 918 371	- 49 480	- 2 918 371	-49 480
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	7 047 432	- 49 480	0	6 997 952

4.5. Dettes

4.5.1. Dettes financières et autres dettes

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	325 229	142 418	182 810	-
Emprunts et dettes financières divers		536	536	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		304 824	304 824	-	-
Personnel et comptes rattachés		27 087	27 087	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		53 445	53 445	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	84 301	84 301	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 967	8 967	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		77 975	77 975	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		93 900	93 900	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		976 265	793 455	182 810	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	139 099
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-

4.5.2. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	13 087
Charges sociales provisionnées	5 703
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	536
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	107 600
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	333
Divers	-
TOTAL	127 260

4.6. Compte de résultat

4.6.1. Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises			
Production vendues :			
— Biens			
— Services	689 912		689 912
Chiffre d'affaires net	689 912		689 912

4.6.1.1. Honoraires des commissaires aux comptes

	<i>IN EXTENSO</i>
Afférents à la certification des comptes	24 500
Afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Afférents aux services rendus autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires totaux	24 500

5. Informations relatives à la fiscalité

5.1.1. Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale applicable entre la SAS ENERGY+ la filiale et la SA CHARWOOD ENERGY, la société mère, repose sur le principe général de neutralité.

Ainsi, le montant de l'impôt mis à la charge de la filiale par la société mère est celui dont la filiale aurait dû s'acquitter envers le Trésor si elle n'était pas devenue membre du groupe intégré, donc en l'absence de convention.

Les éventuelles économies d'impôt sont définitivement attribuées à la société mère. Cette convention n'a eu aucun effet sur le montant de l'impôt comptabilisé par la société au cours de la période.

5.1.2. Crédits d'impôts

Crédits d'impôts	Montant
Crédit d'impôt recherche	-
Autres crédits d'impôts	-
Total	-

6. Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.1. Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	13 038	13 038
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'entreprise a opté pour l'application des dispositions de l'annexe 1 de la recommandation ANC n° 2013-02 qui reprend pour l'essentiel la recommandation CNC n° 2003-R.01 :

- Table de mortalité : 2020-2022
- Rotation du personnel : Faible
- Taux d'évolution salariale moyenne : 1.50 %
- Taux d'actualisation : 3.85 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges sociales : 30 % Non-cadres et 50 % Cadres.

6.2. Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
<i>Nantissement des titres de la SCI ALAUNA</i>	100 000	

7. Informations relatives à l'effectif

7.1. Informations relatives à l'effectif

L'effectif employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce s'élève à : 4

7.2. Informations relatives à l'effectif par catégorie

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	4
Employés, Agents de maîtrise et Techniciens	
Ouvriers	
TOTAL	4

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2025**

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration
Pa de Kerboulard
1 Rue Benjamin Franklin
56250 Saint-Nolff

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration
Pa de Kerboulard
1 Rue Benjamin Franklin
56250 Saint-Nolff

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société CHARWOOD ENERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CHARWOOD ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note " Changement de règles et méthodes comptables" de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans le cadre de l'application du règlement ANC 2022-06 afférent au nouveau plan de compte sur les comptes annuels du 31 décembre 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Immobilisations financières :
- La note « Titres de participation » de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et la dépréciation des immobilisations financières ;
- Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 30 avril 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST

Audrey VERGÈS

Associée



Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe